

# RAPPORT FINANCIER 2023



LA FORCE D'UN RÉSEAU  
ASSOCIATIF ENGAGÉ POUR  
LA TRANSFORMATION  
SOCIALE



AGIR POUR UNE SOCIÉTÉ  
DÉMOCRATIQUE,  
INCLUSIVE,  
SOLIDAIRE  
& ÉCORESPONSABLE



## Extrait du 6<sup>e</sup> projet fédéral des PEP (2023-2027)

↳ (...) Notre 6<sup>e</sup> projet met l'accent sur la pleine participation de tous, indispensable pour construire la société inclusive. Tous, c'est-à-dire les salariés, les militants, les personnes que nous accompagnons. Sans la participation de tous, c'est la République qui perd son sens, générant la crise démocratique actuelle à laquelle le mouvement associatif doit apporter sa part de réponses. Le remède aux craintes que font naître les évolutions de la société n'est pas dans le repli sur soi et dans l'individualisme mais bien au contraire dans cet universalisme pensé dès le XVIII<sup>e</sup> siècle par les philosophes des Lumières.

**De nouvelles formes d'engagement sont nécessaires, une solidarité intergénérationnelle est à construire.**

La participation active des PEP à une politique de la petite enfance, là où tout commence, là où hélas naissent les inégalités, est la meilleure illustration de notre mission d'éducation populaire, comme partenaire de l'école et des services publics de l'éducation. Le temps de l'enfant ne se cantonne pas au temps scolaire, nous revendiquons d'être un acteur de l'éducation aux côtés, avec et autour de l'école pour offrir à chacun les moyens de son émancipation, afin qu'il devienne citoyen d'une société apprenante et inclusive. Il nous faut aussi nous préparer à l'impact du vieillissement de la population et soutenir la participation active des personnes qui vieillissent.

Par ailleurs, la Fédération générale des PEP, actrice de la solidarité, ne peut rester indifférente aux bouleversements géopolitiques et aux profondes inégalités dans le monde, devant les conséquences en particulier du changement climatique.

Le monde change, de nouvelles manières de vivre émergent, une société nouvelle se construit, qui peut apporter le meilleur comme le pire. Soyons les artisans du meilleur en construisant le bien commun.

Il n'y a pas de liberté sans égalité, sans solidarité, sans promotion des droits fondamentaux pour tous. La solidarité n'est pas la charité, elle exclut toute relation de dépendance et agit pour l'autonomie par l'enrichissement réciproque.

Il n'y aura pas de liberté sans laïcité, laïcité qu'il nous appartient de faire connaître, aimer et vivre au quotidien. La société inclusive pour laquelle nous œuvrons ne peut se construire dans l'éclatement en communautés qui enferment et assignent les personnes à « résidence ».

La solidarité constitue le socle de notre volonté émancipatrice.

**Ces valeurs sont les fondements de notre identité, de notre ambition commune et de notre gouvernance.**



# Sommaire général

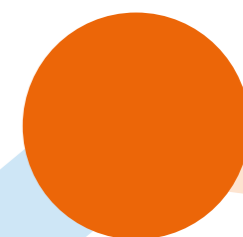
**06** Bilan du réseau PEP

**14** Annexes

**28** Notes sur le bilan

**38** Informations complémentaires

**58** Glossaire





# BILAN

du réseau PEP

Bilan actif du réseau PEP	<b>08</b>
Bilan passif du réseau PEP	<b>09</b>
Résultat combiné du réseau PEP	<b>10</b>
Variation de la trésorerie	<b>12</b>

	31/12/2023	Amorti & provision	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>						
Frais d'établissement	-	-	-	369	-369	-100%
Frais de recherche et développement	286	-137	149	156	-7	-5%
Concessions, brevets, licences	7 522	-6 231	1 291	1 174	117	10%
Autres immobilisations incorporelles	2 305	-612	1 693	872	821	94%
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	64	-	64	38	26	68%
<b>Sous-total 1</b>	<b>10 177</b>	<b>-6 980</b>	<b>3 197</b>	<b>2 610</b>	<b>587</b>	<b>23%</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>						
Terrains	49 457	-3 753	45 704	43 203	2 501	6%
Constructions	817 394	-397 503	419 890	411 830	8 061	2%
Installations techniques, matériel et outillage	84 778	-69 888	14 890	15 692	-801	-5%
Autres immobilisations corporelles	191 819	-138 835	52 984	49 740	3 244	7%
Immobilisations corporelles en cours	23 401	-306	23 095	22 334	762	3%
Immobilisations grevées de droit	1 268	-861	407	306	101	33%
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	2 129	-	2 129	1 060	1 069	101%
<b>Sous-total 2</b>	<b>1 170 246</b>	<b>-611 146</b>	<b>559 100</b>	<b>544 163</b>	<b>14 937</b>	<b>3%</b>
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>						
Créances rattachées à des participations	203	-84	118	180	-62	-34%
Titres immobilisés	21 251	-78	21 173	21 578	-405	-2%
Autres titres immobilisés	2 477	-136	2 341	2 171	170	8%
Prêts	11 458	-344	11 114	10 551	562	5%
Autres immobilisations financières	2 547	-13	2 534	2 362	172	7%
<b>Sous-total 3</b>	<b>37 935</b>	<b>-655</b>	<b>37 280</b>	<b>36 843</b>	<b>437</b>	<b>1%</b>
<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS (I)</b>	<b>1 218 358</b>	<b>-618 782</b>	<b>599 577</b>	<b>583 615</b>	<b>15 961</b>	<b>3%</b>
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>						
Stocks et encours	861	-	861	911	-49	-5%
Stocks produits finis	196	-5	191	187	5	3%
Stocks de marchandises	165	-	165	125	40	32%
Avances acomptes versés sur commandes	1 048	-	1 048	1 298	-250	-19%
Usagers et comptes rattachés	40 847	-1 712	39 135	37 777	1 358	4%
Autres créances	34 161	-820	33 341	33 069	272	1%
Valeurs mobilières de placements	107 873	-456	107 417	89 724	17 693	20%
Disponibilités	341 830	-	341 830	368 501	-26 672	-7%
Charges constatées d'avance	4 457	-	4 457	4 156	301	7%
<b>TOTAL DES ACTIFS CIRCULANTS (II)</b>	<b>531 438</b>	<b>-2 993</b>	<b>528 445</b>	<b>535 747</b>	<b>-7 302</b>	<b>-1%</b>
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION</b>						
Charges à répartir sur plusieurs exercices	-	-	-	7	-7	-100%
<b>TOTAL DES RÉGULARISATIONS (III)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>7</b>	<b>-7</b>	<b>-100%</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III)</b>	<b>1 749 796</b>	<b>-621 774</b>	<b>1 128 021</b>	<b>1 119 369</b>	<b>8 652</b>	<b>1%</b>

	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
<b>FONDS PROPRES</b>				
Fonds associatifs sans droits de reprise	17 939	18 314	-376	-2%
Apports sans droits de reprise	27 456	27 376	79	0,3%
Legs et donations	3 583	3 695	-112	-3%
Fonds associatifs	30 506	30 964	-458	-1%
Ecart de réévaluation	3 966	4 025	-60	-1%
Réserves	11 491	8 110	3 382	42%
Report à nouveau	16 729	19 641	-2 913	-15%
Résultat de l'exercice	-11 606	-12 186	580	-5%
<b>Sous-total 1</b>	<b>100 064</b>	<b>99 940</b>	<b>123</b>	<b>0,1%</b>
<b>AUTRES FONDS ASSOCIATIFS</b>				
Fonds associatifs avec droits de reprise	1 696	1 601	95	6%
Apports avec droits de reprise	670	795	-125	-16%
Legs et donations assortis d'obligations	3 096	219	2 877	1 312%
Report à nouveau sous contrôle des tiers	-17 371	-16 201	-1 170	7%
Ecart de réévaluation sur biens ADR	3 125	3 065	60	2%
Réserves sous contrôles de tiers financeurs	319 752	296 300	23 452	8%
Subventions d'investissements sur biens non renouvelables	63 355	64 407	-1 053	-2%
Provisions réglementées	28 019	29 164	-1 145	-4%
Droits de propriétaires (Commodat)	292	306	-14	-4%
Résultat de l'exercice sous contrôle des tiers	17 262	40 676	-23 414	-58%
<b>Sous-total 2</b>	<b>419 896</b>	<b>420 332</b>	<b>-436</b>	<b>-0,1%</b>
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES ET ASSOCIATIFS (I)</b>	<b>519 959</b>	<b>520 272</b>	<b>-313</b>	<b>-0,1%</b>
<b>FONDS DÉDIÉS</b>				
Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	131 666	129 140	2 526	2%
Fonds dédiés sur autres ressources	3 759	3 666	93	3%
<b>TOTAL DES FONDS DÉDIÉS (II)</b>	<b>135 425</b>	<b>132 807</b>	<b>2 616</b>	<b>2%</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>				
Provisions pour risques	6 375	5 809	565	10%
Provisions pour charges	71 900	67 602	4 298	6%
<b>TOTAL DES PROVISIONS (III)</b>	<b>78 275</b>	<b>73 411</b>	<b>4 864</b>	<b>7%</b>
<b>DETTES</b>				
Emprunts assortis de conditions particulières	303	630	-326	-52%
Emprunts et dettes / Etablissements de crédit	224 916	223 065	1 850	1%
Emprunts et dettes financières diverses	1 252	2 798	-1 546	-55%
Avances et acomptes reçus / commandes en cours	2 279	2 175	104	5%
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	38 317	35 750	2 568	7%
Dettes fiscales et sociales	104 029	103 061	967	1%
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 480	1 877	1 604	85%
Autres dettes	13 803	17 548	-3 745	-21%
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF</b>				
Produits constatés d'avance	5 983	5 976	6	0,1%
<b>TOTAL (V)</b>	<b>394 362</b>	<b>392 879</b>	<b>1 483</b>	<b>0,4%</b>
<b>TOTAL DU PASSIF (I+II+III+IV + V)</b>	<b>1 128 021</b>	<b>1 119 369</b>	<b>8 652</b>	<b>1%</b>

	2023	2022	Variation	%
<b>PRODUITS D'ACTIVITÉS</b>				
Ventes de marchandises	509	451	58	13%
Production vendue	5 876	6 319	-442	-7%
Prestations de services	130 418	113 555	16 864	15%
Production Stockée	6	19	-13	-71%
Production immobilisée	20	16	5	30%
<b>Sous-total 1</b>	<b>136 830</b>	<b>120 359</b>	<b>16 471</b>	<b>14%</b>
<b>AUTRES</b>				
Cotisations	483	573	-91	-16%
Concours publics et subventions d'exploitation	875 948	830 577	45 371	5%
Contributions financières	6 084	5 446	638	12%
Autres Produits	15 510	15 926	-416	-3%
Reprises d'amortissements et provisions	13 152	30 139	-16 988	-56%
Utilisation des fonds dédiés	15 737	15 983	-246	-2%
Transfert de charges	13 729	11 447	2 282	20%
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>1 077 472</b>	<b>1 030 451</b>	<b>47 021</b>	<b>5%</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
Achats de Marchandises	573	767	-194	-25%
Variation de stocks Marchandises	-34	-4	-30	828%
Achats de MP et autres approvisionnements	7 157	6 908	249	4%
Variation de stocks MP et autres approvisionnements	15	-151	166	-110%
Autres achats et charges externes	237 030	215 329	21 701	10%
Aides financières versées	1 337	859	477	56%
Impôts, Taxes et versements assimilés	58 966	54 559	4 407	8%
Charges de Personnel	495 874	468 765	27 109	6%
Charges sociales	190 699	179 655	11 044	6%
Dotations amortissements. & provisions d'exploitation	46 498	45 768	730	2%
Dotations aux provisions/actifs circulants, risques et charges	17 174	13 928	3 246	23%
Reports des fonds dédiés	20 268	17 070	3 198	19%
Autres charges	3 379	2 797	582	21%
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>	<b>1 078 934</b>	<b>1 006 251</b>	<b>72 684</b>	<b>7%</b>
<b>OPÉRATIONS EN COMMUN</b>				
QP produit sur opérations faites en commun	168	1 499	-1 331	-89%
QP charges sur opérations faites en commun	1 803	2 149	-345	-16%
<b>TOTAL DES OPÉRATIONS EN COMMUN (III)</b>	<b>-1 635</b>	<b>-649</b>	<b>-986</b>	<b>152%</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II+III)</b>	<b>-3 098</b>	<b>23 551</b>	<b>-26 649</b>	<b>-113%</b>

	2023	2022	Variation	%
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
Produits de participations	702	172	531	309%
Revenus des valeurs mobilières et autres créances	1 070	402	668	166%
Reprises sur provisions & Transfert de charges	1 007	317	690	218%
Autres produits financiers	2 465	629	1 836	292%
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (IV)</b>	<b>5 245</b>	<b>1 520</b>	<b>3 725</b>	<b>245%</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>				
Dotations financières aux amortissements et prov.	208	1 333	-1 125	-84%
Intérêts et charges assimilées	4 832	4 485	347	8%
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (V)</b>	<b>5 040</b>	<b>5 818</b>	<b>-778</b>	<b>-13%</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER (IV-V)</b>	<b>205</b>	<b>-4 298</b>	<b>4 503</b>	<b>-105%</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (I-II+III+IV-V)</b>	<b>-2 893</b>	<b>19 253</b>	<b>-22 146</b>	<b>-115%</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	4 898	4 119	779	19%
Produits exceptionnels sur opération de capital	5 186	7 253	-2 067	-29%
Subventions d'investissements virées au résultat de l'exercice	5 243	5 124	120	2%
Reprises de provisions & transfert de charges	2 375	1 230	1 144	93%
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VI)</b>	<b>17 702</b>	<b>17 726</b>	<b>-24</b>	<b>0%</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3 986	3 030	956	32%
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 073	896	177	20%
Dotations exceptionnelles aux amort. & provisions	1 944	724	1 220	169%
Valeur nette actifs cédés	1 674	3 700	-2 026	-55%
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VII)</b>	<b>8 677</b>	<b>8 350</b>	<b>327</b>	<b>4%</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VI-VII)</b>	<b>9 025</b>	<b>9 376</b>	<b>-351</b>	<b>-4%</b>
<b>IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES</b>	477	139	338	243%
<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT (PRODUITS - CHARGES)</b>	<b>5 656</b>	<b>28 490</b>	<b>-22 834</b>	<b>-80%</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>1 100 587</b>	<b>1 051 196</b>	<b>49 391</b>	<b>5%</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>1 094 931</b>	<b>1 022 706</b>	<b>72 225</b>	<b>7%</b>

2023

<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>5 656</b>
Dotations nettes aux amortissements / provisions	54 230
CAF opérationnelle courante	59 886
CAF opérationnelle non courante	-7 128
<b>CAF opérationnelle</b>	<b>52 758</b>
<b>CAF AVANT IMPÔT ET INTÉRÊTS</b>	<b>52 758</b>
Variation stocks et en-cours	4
Variation clients et comptes rattachés	-1 962
Variation fournisseurs et comptes rattachés	4 417
Variation autres créances	2 229
Variation autres dettes opérationnelles	259
Variation du BFR courant - Autres	-288
<b>VARIATION DU BFR</b>	<b>4 658</b>
Impôts sur le résultat payé	-
<b>FLUX NETS DE TRÉSORERIE SUR ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES</b>	<b>57 416</b>
Acquisition d'immobilisations	-70 491
Variation des immobilisations financières	-1 184
Produits cession actifs	3 539
<b>FLUX NETS D'INVESTISSEMENTS OPÉRATIONNELS</b>	<b>-68 136</b>
<b>CASH FLOW LIBRE OPÉRATIONNEL</b>	<b>-10 720</b>
<b>FLUX NETS D'INVESTISSEMENTS FINANCIERS</b>	<b>-</b>
Nouvelles subventions d'investissement	491
Variation des emprunts et dettes financières	317
Variations des comptes courants	-4 262
Variation de périmètre	4 907
<b>FLUX NETS DE TRÉSORERIE SUR ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>	<b>1 453</b>
<b>VARIATION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET (PAR LES FLUX)</b>	<b>-9 267</b>
<b>TRÉSORERIE D'OUVERTURE</b>	<b>458 969</b>
<b>TRÉSORERIE DE CLÔTURE</b>	<b>449 702</b>
<b>VARIATION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET (PAR LES SOLDES)</b>	<b>-9 267</b>





Les comptes combinés sont publiés depuis 2011. Ils reflètent la situation comptable de l'ensemble des associations départementales, régionales, territoriales, associations affiliées, partenaires et organisme de gestion de la Fédération Générale des PEP compris dans le périmètre de combinaison. Par arrêté du 1er février 2024, sur avis favorable du Conseil d'État, le ministre de l'intérieur a déclaré conformes les modifications statutaires apportées par l'Assemblée Générale de la FGPEP de juin 2023. La combinaison des comptes des composantes de la FGPEP est une obligation statutaire.

## ANNEXE

### des comptes combinés du réseau PEP

Présentation du réseau PEP	<b>14</b>
Nos principales priorités stratégiques	<b>15</b>
Faits marquants	<b>16</b>
Principes généraux	<b>20</b>
Méthode de combinaison	<b>20</b>
Périmètre	<b>21</b>

## Présentation du réseau PEP

Les PEP sont un réseau fédéral créé en 1915. En 2023, il est composé de 67 associations départementales, 6 associations régionales, 9 associations territoriales, 5 associations partenaires, 1 organisme de gestion, 1 SAS, 2 SCI et la fédération générale. La Fédération Générale des PEP est une association reconnue d'utilité publique par décret du 16 août 1919.

**Les PEP développent une diversité de compétences complémentaires au service de la collectivité, pour et avec les enfants, les adolescents, les adultes et les familles au travers de trois grands secteurs d'activités sous tendus par une même ambition partagée. Œuvrer pour une société plus démocratique, solidaire, inclusive, écoresponsable :**

### **Le secteur des Politiques Éducatives, Vacances, Loisirs, Culture et Sport**

Les PEP agissent dans le cadre des politiques d'éducation, de jeunesse, du tourisme, de la culture et du sport pour que toutes les personnes accèdent aux dispositifs de droit commun de ce secteur d'activité, facteur d'émancipation, d'enrichissement et d'épanouissement de la personne en tant que telle. La mixité des publics et l'accès pour tous sont des invariants de ce secteur.



### **Le secteur des Politiques Éducatives et Sociales de Proximité**

Les PEP agissent dans les politiques publiques territorialisées liées au développement social local durable, aux politiques familiales et de lutte contre les exclusions. Il correspond à l'ensemble des activités contribuant à prévenir et réduire les inégalités éducatives, sociales et culturelles au sein des territoires. Il veille à apporter une attention soutenue aux publics les plus défavorisés afin qu'ils disposent de structures ou de dispositifs à caractère social et éducatif ouverts à tout citoyen.

### **Le secteur des Politiques Sociales, Médico-sociales et de Santé**

Les PEP agissent dans les politiques publiques sociales, de l'autonomie et de la santé. Il accompagne sur tout lieu et temps de vie les personnes en situation de maladie, de handicap, de perte d'autonomie, de dépendance ou relevant de mesures de protection sociale ainsi que leur famille ou leurs proches.

**Ces trois secteurs sont complétés par huit programmes d'actions :**



**Programme international/Europe**



**Programme Formation Audit Conseil Etudes (FACE PEP)**



**Programme Employeur dans le cadre de l'économie sociale et solidaire**



**Programme Patrimoine**



**Programme Engagement**



**Programme Laïcité**



**Programme Développement durable**



**Programme Qualité**

L'organisation des PEP repose sur la dynamique de la transversalité, le partage des compétences et l'innovation pour mieux enrichir nos secteurs d'activité et nos programmes d'action. La Fédération pilote une approche par projet dans un souci de décloisonnement des politiques publiques et de territorialisation de l'action pour encore mieux s'adapter aux besoins des personnes en cherchant à offrir les conditions d'une pleine participation de chacune d'elle dans l'initiation, la conduite et l'évaluation des actions.

## Faits marquants

↘ Les informations suivantes ont été collectées sur la base des éléments portés à notre connaissance au travers des états financiers et annexes des comptes de chaque entité.

### Indemnités de fin de carrière

Le calcul des indemnités de fin de carrière a entraîné la comptabilisation d'une dotation nette de 4,4 M€ dans le résultat d'exploitation au titre de l'exercice 2023. Le taux d'actualisation a fait l'objet d'une révision en 2023, il est passé de 3,77% à 3,17%. L'impact de la baisse du taux d'actualisation et du passage de l'âge de départ à 67 ans sur la dotation est estimé à 5 M€.

### Projets de construction / travaux / achats de locaux ou bâtiments

#### RÉGION NOUVELLE AQUITAINE

- Poursuite des travaux en cours sur le site Landes Sud Océan et sur le centre de formation (PEP 64).
- Mise en service des nouveaux locaux du SESSAD et du CMPP, inauguration du nouveau foyer de vie à l'ESAT d'Adriers suite à la rénovation (PEP 86).
- Travaux sur le nouveau siège acquis en 2022 (PEP 40).
- Inauguration des locaux pour l'espace famille (PEP 87).

#### RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

- Fin des travaux sur le SAJ de Monreal la Cluze et sur le Dinamopro à Ambérieu (SCI des PEP 01).
- Travaux de rénovation du centre de Valcoline (PEP 42).
- Poursuite des travaux de rénovation d'un bâtiment (PEP 43).
- Travaux de construction d'abri de véhicule sur l'IME, divers travaux de rénovation et restructuration du SESSAD, de l'internat Mauchamp et de l'ITEP (PEP 69).
- Poursuite de la construction en cours d'un accueil de jour, acquisition de bureaux à Pierrelatte pour le SESSAD

et de locaux à Montélimar pour l'antenne du CMPP. Acquisition d'une maison à Valence pour la création d'un habitat inclusif (PEP SRA).

#### RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

- Mise en service du bâtiment de Chenove pour le CAMSP, travaux de réhabilitation en cours de bâtiments de l'internat du DSM, construction d'une cuisine centrale à l'ESAT (PEP CBFC).
- Travaux de rénovation du siège et du centre de Lamoura (PEP 39).

#### RÉGION BRETAGNE

- Début des travaux de rénovation du centre de Cap Fréhel (PEP Bretill'Armor).

#### RÉGION GRAND EST

- Acquisition d'un terrain et de bâtiments pour le DITEP de St Pouange et début des travaux de réhabilitation (PEP 10).

- Début des travaux le site d'Epernay (PEP 51).
- Travaux de réhabilitation sur l'IME de Bourbonnes-les-Bains et construction d'un mini stadium (PEP 52).
- Travaux et extension du siège, travaux de remise en état d'un bâtiment pour le futur CMPP de Pont à Mousson, construction d'un garage et de parking pour l'IES de Metz (PEP Lor'Est).

#### RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

- Travaux en cours sur le centre le Reposoir (PEP 59).
- Dépôt de permis de construire pour le CMPP de Beauvais, travaux d'extension sur l'IDA d'Argenteuil (PEP Grand Oise).
- Démarrage du projet de reconstruction de la MECS de Campagne-Lès-Hesdin et du projet d'extension du CAMSP de Béthune. Achat d'un terrain pour la construction d'un nouveau CAMSP à Arras (PEP 62).

#### RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

- Travaux d'extension du site « Hurepoix Multiservices » (PEP 91).

#### RÉGIONS NORMANDIE

- Poursuite des travaux de rénovation du siège, extension et mise en accessibilité du CMPP Sévigné, démarrage des travaux du pôle Beethoven (PEP 76).
- Rachat du centre les Oyats des PEP 50 (SCI Les Oyats).

#### RÉGION OCCITANIE

- Travaux de rénovation de l'auberge de jeunesse de Carcassonne, rénovation de la villa ado et du garage de la MECS de Narbonne (PEP 11).
- Fin des travaux de l'IME la Roquette (PEP 12).
- Mise en service du pôle médical aux Aigues Marine (PEP 30).
- Fin des travaux sur l'IME SESSAD Henri Dinguirard (PEP 31).
- Poursuite des travaux en cours sur les sites Le Houga et Nagaro (PEP 32).
- Projet d'achat immobilier pour la MECS les Terres Rouges (PEP 34).
- Reconstruction du CMPP de Perpignan (PEP 66).

#### RÉGION PAYS DE LA LOIRE

- Fin des travaux du centre de la Ducherais et de la maison André Laffargue (PEP Atlantique Anjou).
- Travaux de rénovation et construction (PEP 85).
- Inauguration de la MAS Simone Veil (AR Pays de la Loire).

#### RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

- Travaux en cours (PEP ADS).



- Travaux de construction en cours d'une MAS à Valence. Travaux d'aménagement des terrains du site Rosetti. Projet de transformation du centre de Beuil en centre permanent de répit des aidants (PEP 06).
- Travaux de rénovation du centre de Chantemerle (PEP 83).
- Poursuite des travaux de rénovation du centre de Sanary (SCI Huxley).

#### TERRITOIRES ULTRAMARINS

- Acquisition de locaux pour le siège et travaux en cours (PEP Guyane).

### Ouvertures et reprises de nouvelles structures ou activités

#### RÉGION NOUVELLE AQUITAINE

- Transformation des IME et du Sessad en DAME (PEP 19)
- Signature d'une convention avec la communauté de communes pour une expérimentation en faveur de l'école inclusive (PEP 23).
- Développement de l'activité SAPAD avec des robots de télé-présence (PEP 33).
- Développement du dispositif d'habitat inclusif IRIS Dsens (PEP 40).
- Ouverture de l'unité Ouzom de l'UEEA, déploiement du service répit proches aidants, ouverture du dispositif EMAH, création d'une plateforme inclusive regroupant les SESSAD - SESSAD IME et CMPP, création d'une plateforme d'ESAT (PEP 64).
- Ouverture d'une unité d'enseignement externalisé de l'IEM de Biard (PEP 86).
- Ouverture du GEM Charente (GPA).

**RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES**

- Ouverture de deux plateformes de coordination et d'orientation (PEP 01).
- Ouverture de l'UEE déficients visuel (PEP 42).
- Reprise en gestion de deux GEM (Groupe d'entraide mutuelle) (PEP SRA).

**RÉGION PAYS DE LA LOIRE**

- Démarrage de l'activité du centre de la Marjolaine, reprise de l'ALSH de Prinquiau, implantation du Sapadhe PREO à Saint Nazaire et ouverture de 10 places supplémentaires au SAMNA. (PEP Atlantique Anjou).
- Agrément de 6 places supplémentaires de l'IME Les Océanides, étude d'un projet de création de 10 appartements en habitat inclusif pour les personnes avec TSA (AR Pays de la Loire).

**RÉGION BRETAGNE**

- Création de places 0-6 ans TND pour la PCO. Démarrage du dispositif hébergement temporaire chez l'habitant à la résidence habitat jeune (PEP 29).
- Reprise par délégation de service public du multi accueil de Brech et de l'ALSH de Crach (PEP 56).

**RÉGION CENTRE VAL DE LOIRE**

- Déploiement du CRIA Centre de Ressources Illettrisme et Analphabétisme du Cher, et mise en place d'une communauté 360 (PEP 18).
- Démarrage du dispositif d'auto-régulation, déploiement du SESSAD pro, relance de la communauté 360 (PEP 36).
- Mise en place d'un dispositif d'auto-régulation (Enfance et Pluriel).
- Obtention d'un agrément petite enfance et mise en service en fin d'année. Mise en place d'un DAM (dispositif d'accompagnement autonomie majeur) (PEP 41).

**RÉGION HAUTS-DE-FRANCE**

- Démarrage de la PCO 7-12 ans au CMPP de Beauvais. Extension des activités de l'AMAE (PEP Grand Oise).
- Ouverture d'une micro-crèche (PEP 80).

**RÉGION ÎLE-DE-FRANCE**

- Ouverture ou extension de dispositifs : UEEA, DAR, E2MRP, UEMA à Grigny. Extension du dispositif Hurepoix multiservices sur le sud du département, ouverture d'un EMASCO, mise en place d'un GEM pour les adultes avec TSA et d'un PARH. Développement de l'activité formation (PEP 91).
- Développement de l'activité organisation de SNU (service national universel) (PEP Découvertes).

**RÉGION NORMANDIE**

- Développement d'une activité de répit (PEP 14).
- Mise en place de la PCO pour les TND 7-12 ans au CMPP Sévigné (PEP 76).

**RÉGION OCCITANIE**

- Reprise en gestion de l'auberge de jeunesse de Carcassonne, extension de 4 places du DAMA sur la MECS de Lézignan, création d'une unité d'hébergement de 6 places et du pôle autonomie sur la MECS de Narbonne. Démarrage du dispositif clinique indirecte concertée par la MDA (PEP 11).
- Transformation et extension à 100 places d'un dispositif d'accompagnement d'enfants présentant des déficiences intellectuelles en accompagnement des troubles du spectre autistique (APEA).
- Ouverture d'un point accueil écoute jeune à la MDA (PEP 32).
- Création de 14 places en fratries par extension de la MECS Les Terres Rouges (PEP 34).
- Développement de l'activité SNU (PEP 65).
- Reprise de 2 EHPAD à Capendu et Perpignan (PEP 66).
- Renouvellement de l'agrément service civique (AR Occitanie).

**RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR**

- Création de 5 places de SESSAD TSA (PEP ADS).
- Projet de création de logements inclusifs sur la commune de Brignoles, étude d'implantation d'une micro-crèche sur le plateau de la Valette (PEP 83).

 **Cessions / transferts / fusions / fermeture**
**RÉGION NOUVELLE AQUITAINE**

- Absorption des PEP 24 par les PEP 87.
- Arrêt du projet de construction sur le terrain du Camps (GPA) et mise en vente.

**RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES**

- Cession d'un terrain et d'un bâtiment (PEP 01).
- Fusion des établissements SESSAD Bossuet et CMPP Bossuet (PEP 69).

**RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ**

- Cession d'une maison d'habitation aux Ecayennes (PEP CBFC).

**RÉGION BRETAGNE**

- Signature d'un bail emphytéotique de 35 ans du centre de Sarzeau au profit des PEP 75 (PEP 56).

**RÉGION ÎLE-DE-FRANCE**

- Reprise en gestion du centre de Sarzeau des PEP 56 (PEP 75).

**RÉGION NORMANDIE**

- Cession du Centre Les Oyats à la SCI les Oyats, mise en vente du Centre de Saint Germain sur Ay (PEP 50).

**RÉGION OCCITANIE**

- Fusion de 2 IME, fermeture de 3 ateliers techniques (APEA).
- Fermeture définitive du Centre les Angles et signature d'une promesse de vente. Vente d'un terrain associé au Centre les Angles (PEP 34).
- Liquidation de l'association Savon Fer (PEP 66).

**RÉGION PAYS DE LA LOIRE**

- Arrêt du dispositif expérimental Maison Océane d'accompagnement des jeunes avec TSA en Vendée (AR Pays de la Loire).

**TERRITOIRES ULTRAMARINS**

- Cession des établissements de Guadeloupe : CMPP et SESSAD Emeraude à l'UDAF, SESSAD et ITEP Richeplaine à l'ALEFPA (PEP Guyane).

 **Administrations provisoires**
**RÉGION GRAND EST**

- Nomination d'un mandataire Ad hoc (PEP Alsace).

**RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ**

- Administration déléguée de la MECS de Dijon par la FGPEP (PEP CBFC).

**RÉGION CENTRE**

- Administration déléguée des PEP 37 par la Fédération Générale des PEP.

**RÉGION NORMANDIE**

- Poursuite de l'administration déléguée par la FGPEP et ouverture d'une procédure de redressement judiciaire (PEP 50).

 **Evènements postérieurs**

- Administration déléguée des PEP 13 par la Fédération Générale des PEP.
- Administration déléguée du dispositif social des PEP CBFC par la Fédération Générale des PEP.
- Projet d'acquisition d'une maison pour l'activité DALIA (PEP 41).
- Fusion des PEP 42 avec les PEP 63 (PEP LDA).
- Signature d'un compromis de vente pour un terrain (PEP 45).
- Signature d'un compromis de vente du site d'Arzal (PEP 56).
- Sortie de l'ACSAD et fermeture de la crèche (GPA).
- Projet de fusion absorption des PEP 70 par les PEP 39.
- Fusion absorption des PEP 84 par les PEP ADS.
- Adoption du plan de redressement (PEP 50).
- Signature d'une VEFA pour la construction de nouveaux locaux du CMPP Victor Hugo (PEP 76).
- Arrêt des activités de la maison Océane et mise en vente des locaux (ARPEP Pays de la Loire).
- Arrêté du ministère de l'intérieur du 1<sup>er</sup> février 2024 portant reconnaissance d'utilité publique et des statuts modifiés de la FGPEP.



## Principes généraux

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- ↳ Continuité d'exploitation.
- ↳ Permanence des méthodes comptables.
- ↳ Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes définis par :

- Le règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif au Plan Comptable Général et ses règlements modificatifs.
- Les règlements ANC 2018-06 et 2023-08 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.
- Le règlement ANC 2020-04 relatif aux activités médico-sociales.
- Le règlement ANC 2020-01 relatif aux comptes combinés.

Il a été fait application des recommandations particulières résultant du guide d'arrêté des comptes PEP. Les comptes combinés ont été établis en milliers d'euros et comprennent le bilan, le compte de résultat et l'annexe.

## Méthode de combinaison

Les entités du groupe étant des associations, elles ont été combinées selon la méthode de l'intégration globale. Le traitement des comptes intragroupes a été réalisé de la manière suivante :

Les créances et les dettes entre entités du périmètre ont été éliminées, il en va de même des principaux flux de produits et de charges. Le total des flux non réciproques et non éliminés au 31 décembre 2023 se ventile comme suit :

- **Au titre des produits et charges : + 6,4 K€.** Cet écart est constaté dans le compte de résultat en autres charges d'exploitation.
- **Au titre des créances et dettes : + 2 K€.** Cet écart est constaté au passif du bilan dans le poste autres dettes.

Les règles suivantes ont été appliquées :

Les indemnités de fin de carrière ont été retraitées selon la méthode groupe (cf. paragraphe relatif aux faits marquants). Les provisions pour risques et charges suivantes ont été reclassées :

- Provisions pour formation et autres charges de personnel en dettes sociales.
- Provisions pour rémunération des travailleurs handicapés en dettes sociales.
- Crédits non reconductibles affectés à des actions ciblées en fonds dédiés.

Les frais d'établissement ont été réaffectés en charges. Les cessions immobilières internes ont été retraitées et ramenées au coût historique.

**Changement de méthode comptable :**

Néant.

## Liste des entités

AD01	AIN	AD41	LOIR ET CHER	AD82	PEP 82 SOLIDAIRES
AD02	AISNE <i>Territoire PEP Grand Oise</i>	AD42	LOIRE	AD83	VAR
AD03	ALLIER	AD43	HAUTE LOIRE	AD84	VAUCLUSE <i>Sortie périmètre</i>
AD04	Alpes-de-Haute-Provence <i>Territoire PEP ADS</i>	AD44	ATLANTIQUE ANJOU	AD85	VENDÉE
AD05	HAUTES ALPES ADS <i>Territoire PEP ADS</i>	AD45	LOIRET	AD86	VIENNE
AD06	ALPES MARITIMES	AD46	LOT	AD87	HAUTE VIENNE
AD07	ARDÈCHE <i>Repris par PEP SRA</i>	AD47	LOT ET GARONNE	AD88	VOSGES <i>Territoire PEP Lor'Est</i>
AD08	ARDENNES <i>Zone blanche</i>	AD48	LOZÈRE	AD89	YONNE <i>Territoire PEP CBFC</i>
AD09	ARIÈGE	AD49	MAINE ET LOIRE <i>Territoire PEP Atlantique Anjou</i>	AD90	TERRITOIRE DE BELFORT <i>Territoire PEP CBFC</i>
AD10	AUBE	AD50	MANCHE	AD91	ESSONNE
AD11	AUDE	AD51	MARNE	AD92	HAUTS DE SEINE
AD12	AVEYRON	AD52	HAUTE MARNE	AD93	SEINE SAINT DENIS
AD13	BOUCHES DU RHÔNE	AD53	MAYENNE	AD94	VAL DE MARNE
AD14	CALVADOS	AD54	MEURTHE ET MOSELLE <i>Territoire PEP Lor'Est</i>	AD95	VAL D'OISE <i>Territoire PEP Grand Oise</i>
AD15	CANTAL	AD55	MEUSE	AD973	GUYANE
AD16	CHARENTE <i>Sortie périmètre</i>	AD56	MORBIHAN	AD974	RÉUNION <i>NC</i>
AD17	CHARENTE MARITIME <i>Zone blanche</i>	AD57	MOSELLE <i>Territoire PEP Lor'Est</i>	AD975	MAYOTE <i>NC</i>
AD18	CHER	AD58	NIÈVRE <i>Territoire PEP CBFC</i>	AR175	AR IDF <i>NC</i>
AD19	CORRÈZE	AD59	NORD	AT301	SRA
AD201	CORSE DU SUD	AD60	GRAND OISE	AT302	GPA79
AD202	HAUTE CORSE	AD61	ORNE	AT303	CESDA 34 <i>Repris par PEP 34</i>
AD21	CÔTE D'OR	AD62	PAS DE CALAIS	AT304	HALTE POUCE
AD22	CÔTES D'ARMOR <i>Territoire AT Brétil Armor</i>	AD63	PUY DE DÔME	AT306	APEAJ
AD23	CREUSE	AD64	PYRÉNÉES ATLANTIQUES	AT307	PEP BRETIILL ARMOR
AD24	DORDOGNE <i>Repris par PEP 87</i>	AD65	HAUTES PYRÉNÉES	AT308	PEP LOR'EST
AD25	DOUBS <i>Territoire PEP CBFC</i>	AD66	PYRÉNÉES ORIENTALES	AP201	AGEM
AD26	DRÔME <i>Territoire PEP SRA</i>	AD67	BAS RHIN <i>Territoire PEP Alsace</i>	AP204	ENFANCE ET PLURIEL
AD27	EURE	AD68	ALSACE <i>Territoire PEP Alsace</i>	F900	PEP DECOUVERTES
AD28	EURE ET LOIRE	AD69	RHÔNE	FG99	FEDERATION
AD29	FINISTÈRE	AD70	HAUTE SAÔNE	UR102	AR NOUVELLE AQUITAINE <i>NC</i>
AD30	GARD	AD71	SAÔNE ET LOIRE <i>NC</i>	UR103	URPEP AUVERGNE <i>NC</i>
AD31	HAUTE GARONNE	AD72	SARTHE <i>Hors périmètre</i>	UR104	AR NORMANDIE
AD32	GERS	AD73	SAVOIE <i>Repris par PEP 74</i>	UR106	URPEP BRETAGNE <i>Entrée de périmètre</i>
AD33	GIRONDE	AD74	HAUTE SAVOIE	UR107	AR CENTRE
AD34	HERAULT	AD75	PARIS	UR115	AR GRAND EST <i>NC</i>
AD35	ÎLE ET VILAINE <i>Repris par AT Brétil Armor</i>	AD76	SEINE MARITIME	UR116	AR OCCITANIE
AD36	INDRE	AD77	SEINE ET MARNE	UR118	URPEP PAYS DE LA LOIRE
AD37	INDRE ET LOIRE	AD78	YVELINES	UR121	AR SUD
AD38	ISÈRE <i>Territoire PEP SRA</i>	AD79	DEUX SÈVRES	UR122	URPEP RHONE ALPES <i>NC</i>
AD39	JURA	AD80	SOMME	X001	RESSOURCERIE
AD40	LANDES	AD81	TARN	X002	SCI Les Oyats
				X003	SCI Huxley

## Périmètre

## Variation de périmètre

L'absence d'intégration de certaines entités s'explique par :

- L'absence d'activité en cours.
- L'absence de communication des éléments nécessaires à la combinaison des comptes (AR Rhône Alpes, AR Grand Est, AR IdF, AR Nouvelle Aquitaine, PEP 71, PEP Mayotte, PEP 84, PEP 16).
- La sortie définitive du réseau PEP ou liquidation.

## TRAITEMENT DES ENTRÉES ET SORTIES DANS LE PÉRIMÈTRE DES ASSOCIATIONS ET ÉTABLISSEMENTS

### Entrées de périmètre :

- AR Bretagne
- SCI des PEP 48
- SESSAD ET CMPP Bossuet des PEP 69

### Sorties de périmètre :

- PEP 84
- PEP 03
- PEP 73
- PEP 16

## TRAITEMENT DES ENTRÉES ET SORTIES DE PÉRIMÈTRE DES STRUCTURES RATTACHÉES

Les états financiers des SCI et structures rattachées lorsque l'information est significative et disponible ont été intégrés dans les états financiers des entités combinées.

### Ont été traités en entrée de périmètre :

La fusion absorption des PEP 24 par les PEP 87 a été traitée en entrée de périmètre de PEP 87 et en sortie de périmètre de PEP 24.

En 2023, l'impact des entrées et sorties de périmètre s'élève à :

### Entrées de périmètre :

- Actif net immobilisé : **2 223 K€**.
- Trésorerie : **4 049 K€**.
- Fonds associatifs : **4 046 K€**.

L'impact sur les produits des entrées de périmètre est évalué à : **4 027 K€**.

### Sorties de périmètre :

- Actif net immobilisé : **-1372 K€**.
- Trésorerie : **-787 K€**.
- Fonds associatifs : **-957 K€**.

L'impact sur les produits des sorties de périmètre est évalué à : **4 027 K€**.

## Immobilisations

Les logiciels acquis sont comptabilisés en immobilisations incorporelles et amortis sur 2 à 3 ans.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement sur la durée d'usage. Par dérogation, certaines immobilisations font l'objet d'une revalorisation justifiant l'existence d'écarts de réévaluations figurant au passif du bilan pour un montant de **7 091 K€**.

NATURE DES IMMOBILISATIONS	DURÉES
Constructions (selon type)	20 à 50 ans
Agencements et installations	10 à 20 ans
Matériel et outillage	5 à 10 ans
Mobilier et matériel bureau	5 à 10 ans
Matériel de Transport	4 à 5 ans
Matériel informatique	3 ans

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

## Immobilisations financières

La valeur brute des immobilisations financières est constituée par le coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence. Les titres immobilisés concernent des participations dans des structures qui n'ont pas fait l'objet d'un retraitement dans les comptes combinés, soit parce que l'information n'a pas été fournie, soit parce que l'entité ne dispose pas d'un contrôle exclusif sur l'entité détenue. Les prêts concernent principalement l'effort construction qui fait l'objet d'une comptabilisation en immobilisation financière.

## Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition composé du prix d'achat et des frais accessoires, sous déduction des rabais, remises, ristournes et des escomptes de règlement. Une dépréciation est comptabilisée lorsque le prix de revient calculé est supérieur à la valeur probable de réalisation.

## Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Les créances internes au réseau ont été éliminées ainsi que les dépréciations pour créances correspondantes.

## Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont constituées de certificats de dépôt et des intérêts acquis à la clôture. Il est précisé que ces valeurs mobilières de placement font soit l'objet d'un « aller-retour » au 31 décembre, soit l'objet d'une dépréciation lorsqu'une moins-value latente est constatée.

## Fonds associatifs

Les fonds associatifs sont composés de :

### Fonds propres :

- Des fonds associatifs sans droits de reprise, des réserves et des excédents, qui sont des fonds qui ne peuvent pas être repris par les apporteurs.
- Des réserves représentatives d'immeubles, obtenus par voie de legs et donations.
- Des subventions d'investissements affectées à des biens propres et sans droits de reprise.
- Des réserves.
- Des écarts de réévaluation.

Le résultat et le report à nouveau traduisent la gestion propre des activités des PEP (centre de vacances, Sapad, crèches, etc.).

**Autres fonds associatifs :**

- Des fonds associatifs avec droits de reprise sont des fonds qui sont des fonds susceptibles de reprise notamment dans le secteur médico-social.
- Des résultats issus des établissements sous gestion contrôlée en instance d'affectation.
- Des legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisé, assortis de droits de reprise.
- Des écarts de réévaluation.
- Des dépenses refusées par les autorités de tarification restant à la charge des associations de manière temporaire ou définitive.
- Des provisions règlementées constituées en application de la réglementation comptable médico-sociale (instruction M22) et autorisées par les règlements 99-01 et ANC 2014-03.
- Des subventions d'investissements sur biens avec droits de reprise.

**Provisions pour indemnités de fin de carrière**

Le montant des engagements en matière de pension, de compléments de retraite, d'indemnités et d'allocations en raison du départ à la retraite ou avantages similaires des membres du personnel a été comptabilisé sous forme de provisions.

**La méthode de calcul utilisée pour la détermination du montant de la provision retraite est la suivante :**

Conformément au règlement CRC2000-06 sur les passifs, des provisions pour risques et charges sont constatées lorsque les associations ont une obligation à l'égard d'un tiers ou qu'il est probable ou certain qu'elles devront faire face à une sortie de ressources

au profit de ce tiers et ce sans contrepartie. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêt des comptes. C'est notamment le cas au niveau des provisions pour risques sociaux. Des provisions sont constituées en application du règlement comptable médico-social et autorisées par les règlements 99-01 et ANC 2014-03. Dans les rares cas où les données des entités étaient manquantes, un calcul forfaitaire a été réalisé basé sur la moyenne des indemnités de fin de carrière observées au sein du réseau. Comme précisé dans le paragraphe sur les faits marquants, le taux d'actualisation a fait l'objet d'une révision à la baisse de 3,77 % à 3,17 %.

EFFECTIF CONCERNÉ	
Âge théorique de départ à la retraite	67 ans
Taux de croissance (progression) des salaires	1,8 %
Taux d'actualisation	3,17 %
Turn-over	Taux défini par tranches d'âge
Table de mortalité utilisée	Insee 2014-2016
Taux de charges sociales	58 %

Les principales conventions applicables sont notamment la CCN 66 relative aux établissements et services pour personnes inadaptées et handicapées, la CCN 51 relative aux établissements privés d'hospitalisation, de soins de cure et de garde à but non lucratifs, la convention collective nationale des métiers de l'éducation, de la culture, des loisirs et de l'animation agissant pour l'utilité sociale et environnementale, au service des territoires (ÉCLAT) et la CCN 79 applicable aux médecins des CMPP.



**Fonds dédiés**

Les ressources obtenues par des subventions, des dons et affectées à des objets précis et non encore utilisées conformément à l'engagement pris à l'égard du financeur, sont portées en fin d'exercice au bilan au poste « Fonds dédiés ». Au compte de résultat sont enregistrés en charges dans le poste « engagements à réaliser sur ressources affectées », les financements affectés reçus au cours de l'exercice et non utilisés à la clôture. Les sommes inscrites en fonds dédiés sont comptabilisées en produits au poste « report des ressources non utilisées des exercices précédents » au fur et à mesure de leur utilisation.

**Résultat exceptionnel**

Le résultat exceptionnel inclut des éléments inhabituels anormaux et peu fréquents mais également des éléments liés à l'exploitation, relatifs aux exercices antérieurs dont le montant est conséquent.

**Reconnaissance des produits**

Conformément au plan comptable associatif, les subventions de fonctionnement sont inscrites en produits lors de la réception de la notification d'attribution. Lorsque les fonds n'ont pas pu être utilisés en totalité au cours de l'exercice, l'engagement d'emploi pris envers le tiers financeur est inscrit au passif en fonds dédiés et fera l'objet d'une reprise ultérieure au fur et à mesure de la réalisation des dépenses. Les dons et legs sont portés en produits dès réception.



# NOTES

sur le bilan

Immobilisations / amortissements	<b>28</b>
Variation des provisions et dépréciations	<b>29</b>
Variation des fonds propres	<b>30</b>
Parts contributives dans les fonds propres combinés	<b>31</b>
États des créances	<b>32</b>
États des dettes	<b>33</b>
Passage du résultat net social au résultat net combiné	<b>34</b>

	01/01/2023	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	Autres variations	31/12/2023
Frais d'établissement	1 530	-	6	-	-1 536	-
Frais de recherche et développement	293	-	-	-	-7	286
Concessions, brevets, licences	7 276	-20	647	- 340	-41	7 522
Autres immobilisations incorporelles	1 399	-	970	- 17	-47	2 305
Avances et acomptes / immobilisations incorporelles	38	-	26	-	-	64
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>10 536</b>	<b>- 20</b>	<b>1 648</b>	<b>- 357</b>	<b>- 1 631</b>	<b>10 177</b>
Terrains	46 641	4	2 708	-197	301	49 457
Constructions	784 343	-3 017	21 198	-6 499	21 369	817 394
Installations et matériels	88 030	-93	3 652	-2 435	-4 376	84 778
Autres immobilisations corporelles	184 589	-741	16 142	-8 309	139	191 819
Immobilisations corporelles en cours	22 630	-	23 657	-648	-22 238	23 401
Immobilisations grevées de droit	1 153	-	-	-	115	1 268
Avances et acomptes / immobilisations corporelles	1 060	-	1 486	-60	-357	2 129
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>1 128 445</b>	<b>- 3 847</b>	<b>68 843</b>	<b>- 18 147</b>	<b>- 5 048</b>	<b>1 170 246</b>
Créances rattachées à des participations	202	-	0	-	-0	203
Titres immobilisés	21 629	-	643	-205	-816	21 251
Autres titres immobilisés	2 616	-2	14	-3	-147	2 477
Prêts	10 882	35	702	-183	22	11 458
Autres immobilisations financières	2 375	9	694	-478	-53	2 547
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>	<b>37 705</b>	<b>42</b>	<b>2 053</b>	<b>- 869</b>	<b>- 995</b>	<b>37 935</b>
Amortissement des frais d'établissement	1 161	-	51	-	-1 212	-
Amortiss. des frais recherche et développement	137	-	7	-	-7	137
Amortiss. des concessions, brevets, licences	6 102	- 29	573	-333	-81	6 231
Amortiss. autres immobilisations incorporelles	527	-	105	-19	-1	612
Provisions avances - acomptes / immobilis. corporelles	-	-	-	-	-	-
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>7 927</b>	<b>-29</b>	<b>736</b>	<b>- 352</b>	<b>- 1 302</b>	<b>6 980</b>
Amortissements terrains	3 438	-1	310	-7	14	3 753
Amortissements constructions	372 513	-2 228	28 794	-4 605	3 029	397 503
Amortiss. install. techniques, matériel et outillage	72 338	-101	4 045	-2 373	-4 020	69 888
Amortiss. autres immobilisations corporelles	134 849	-615	12 799	-8 168	-30	138 835
Provisions / immobilisations corporelles en cours	297	-	9	-	-	306
Amortissements immobilisations grevées de droit	847	-	1	-1	14	861
Provisions avances - acomptes / immobilis. corporelles	-	-	1	-	1	-
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>584 282</b>	<b>- 2 946</b>	<b>45 960</b>	<b>- 15 155</b>	<b>- 994</b>	<b>611 146</b>

Le montant des réévaluations des immobilisations corporelles s'élève à 7 091 k€ et concerne les constructions de 8 associations. Quatre associations ont conclu un contrat de crédit-bail immobilier. Les modalités financières des contrats n'ayant pas été communiquées, l'activation du bien au bilan n'a pas été réalisée au 31 décembre 2023. Les loyers ont été comptabilisés en 2023. Au 31 décembre 2023, les prêts concernent principalement l'effort construction ainsi qu'une avance preneuse de 2 500 K€ relative à un contrat de crédit-bail. Les titres immobilisés se rapportent principalement à des placements à long terme.

	01/01/2023	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	Autres variations	31/12/2023
Provisions réglementées / renforcement couverture BFR	7 793	50	5	-900	-456	6 492
Provisions réglementées /amortissements dérogatoires	1 716	-	41	-37	-43	1 678
Autres provisions réglementées	19 654	-349	1 742	-714	-485	19 849
<b>PROVISIONS RÉGLEMENTÉES</b>	<b>29 164</b>	<b>- 299</b>	<b>1 788</b>	<b>- 1 651</b>	<b>- 983</b>	<b>28 019</b>
Provisions pour litiges	2 888	-44	814	-546	406	3 518
Provisions engagements retraites	59 150	-425	11 623	-6 852	512	64 009
Provisions grosses réparations	92	-	518	-609	142	143
Autres provisions pour risques et charges	11 281	-	3 303	-4 525	546	10 605
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>73 411</b>	<b>- 468</b>	<b>16 259</b>	<b>- 12 533</b>	<b>1 606</b>	<b>78 275</b>
Provisions créances rattachées à des participations	22	-	63	-	-1	84
Provision titres immobilisés	51	-	71	-194	149	78
Provisions autres titres immobilisés	445	-	-	-159	-150	136
Prêts provisions	331	-	23	-100	90	344
Provisions autres immobilisations financières	6	-	-	-14	14	6
Provisions pour dépôts	7	-	-	-	-	7
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>	<b>862</b>	<b>-</b>	<b>158</b>	<b>- 467</b>	<b>102</b>	<b>655</b>
Stocks produits finis dépréciations	4	-	1	-	-	5
<b>Sous-total des dépréciations de stocks</b>	<b>4</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>5</b>
Provisions usagers et comptes rattachés	2 109	63	562	-644	-379	1 712
Provisions autres créances	985	-1	185	-56	-295	820
<b>Sous-total des dépréciations des comptes clients</b>	<b>3 094</b>	<b>63</b>	<b>748</b>	<b>- 699</b>	<b>- 674</b>	<b>2 532</b>
Provisions valeur mobilières de placements	1 083	-70	30	-504	-84	456
<b>Sous-total des dépréciations autres</b>	<b>1 083</b>	<b>-70</b>	<b>30</b>	<b>- 504</b>	<b>- 84</b>	<b>456</b>
<b>TOTAL DÉPRÉCIATIONS</b>	<b>5 044</b>	<b>- 7</b>	<b>936</b>	<b>- 1 670</b>	<b>- 655</b>	<b>3 648</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>107 619</b>	<b>- 774</b>	<b>18 984</b>	<b>- 15 854</b>	<b>- 32</b>	<b>109 942</b>

La provision pour indemnité retraite a été comptabilisée selon la méthode préconisée dans le guide d'arrêté des comptes PEP, la totalité de l'engagement s'élève à 64 009 K€ au 31 décembre 2023. La variation de l'engagement a été comptabilisée en charges et produits d'exploitation pour un montant net de +5 M€.

	01/01/2023	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	Autres variations	31/12/2023
<b>FONDS PROPRES</b>						
Fonds associatifs sans droits de reprise	18 314	-475	-	-	100	17 939
Apports sans droits de reprise	27 376	-16	17	-20	98	27 456
Legs et donations	3 695	-	-	-	-112	3 583
Fonds associatifs	30 964	-78	-	-	-380	30 506
Ecarts de réévaluation	4 025	-	-	-	-60	3 966
Réserves	8 110	-10	20	-	3 372	11 491
Report à nouveau	19 641	-136	-	-	-2 777	16 729
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>112 126</b>	<b>-715</b>	<b>37</b>	<b>-20</b>	<b>241</b>	<b>111 669</b>
<b>VARIATION DES AUTRES FONDS ASSOCIATIFS</b>						
Fonds associatifs avec droits de reprise	1 601	-16	-	-	112	1 696
Apports avec droits de reprise	795	5	-30	17	-118	670
Legs et donations assortis d'obligations	219	-	-	-	2 877	3 096
Ecart de réévaluation sur biens ADR	3 065	-	-	-	60	3 125
Droits de propriétaires (Commodat)	306	-	-	-	-14	292
<b>Fonds avec droits de reprise</b>	<b>5 986</b>	<b>-11</b>	<b>-30</b>	<b>17</b>	<b>2 917</b>	<b>8 879</b>
<b>RÉSERVES SOUS CONTRÔLES DES TIERS FINANCEURS</b>						
Excédents affectés à l'investissement	44 406	-	-	-	-2 896	41 510
Réserves des activités sous gestion contrôlée	228 700	-1 605	-	-	22 871	249 965
Réserves pour projet associatif du secteur médico-social	23 194	-	-	-	5 083	28 277
<b>Réserves sous contrôle des tiers financeurs</b>	<b>296 300</b>	<b>-1 605</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>25 058</b>	<b>319 752</b>
<b>REPORT À NOUVEAU SOUS CONTRÔLE DES TIERS FINANCEUR</b>						
Report à nouveau sous contrôle des tiers financeur	-16 201	-85	-	-	-1 085	-17 371
<b>Report à nouveau sous contrôle des tiers financeur</b>	<b>-16 201</b>	<b>-85</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-1 085</b>	<b>-17 371</b>
<b>PROVISIONS RÉGLEMENTÉES SOUS CONTRÔLE DES TIERS FINANCEURS</b>						
Autres provisions réglementées	29 164	-299	1 788	-1 651	-983	28 019
<b>Provisions réglementées</b>	<b>29 164</b>	<b>-299</b>	<b>1 788</b>	<b>-1 651</b>	<b>-983</b>	<b>28 019</b>
<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS</b>						
Subventions d'investissements/biens non renouvelables	64 407	-	491	-3 066	1 522	63 355
<b>Subventions d'investissements avec droits de reprise</b>	<b>64 407</b>	<b>-</b>	<b>491</b>	<b>-3 066</b>	<b>1 522</b>	<b>63 355</b>
<b>FONDS PROPRES SOUS CONTRÔLE DES TIERS</b>	<b>379 656</b>	<b>-2 001</b>	<b>2 250</b>	<b>-4 699</b>	<b>27 428</b>	<b>402 634</b>
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>28 490</b>	<b>-374</b>	<b>5 656</b>	<b>-</b>	<b>-28 116</b>	<b>5 656</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>520 272</b>	<b>-3 089</b>	<b>7 942</b>	<b>-4 719</b>	<b>-447</b>	<b>519 959</b>

Parts contributives dans les fonds propres combinés

Association	Valeur
21 PEP CBFC	7,17 %
66 PYRÉNÉES-ORIENTALES	3,78 %
76 SEINE-MARITIME	3,74 %
19 CORRÈZE	3,57 %
60 GRAND OISE	3,45 %
973 GUYANE	3,21 %
62 PAS-DE-CALAIS	3,16 %
45 LOIRET	3,15 %
64 PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	2,97 %
12 AVEYRON	2,91 %
118 URPEP PAYS DE LA LOIRE	2,91 %
301 SRA	2,72 %
86 VIENNE	2,66 %
34 HERAULT	2,56 %
307 PEP BRETEUIL ARMOR	2,55 %
36 INDRE	2,45 %
18 CHER	2,44 %
99 FEDERATION	2,17 %
204 ENFANCE ET PLURIEL	2,06 %
06 ALPES-MARITIMES	2,05 %
69 RHÔNE	2,04 %
28 EURE-ET-LOIR	1,92 %
01 AIN	1,86 %
05 HAUTES-ALPES ADS	1,85 %
202 HAUTE-CORSE	1,78 %
30 GARD	1,49 %
31 HAUTE-GARONNE	1,48 %
56 MORBIHAN	1,36 %
42 LOIRE	1,27 %
308 PEP LOR'EST	1,21 %
306 APEAJ	1,19 %
33 GIRONDE	1,18 %
83 VAR	1,17 %
11 AUDE	1,16 %
32 GERS	1,15 %
29 FINISTÈRE	1,14 %
43 HAUTE-LOIRE	1,11 %
87 HAUTE-VIENNE	1,09 %
63 PUY-DE-DÔME	1,07 %

Parts contributives dans les fonds propres combinés sans droits de reprises

Association	Valeur
99 FEDERATION	8,40 %
204 ENFANCE ET PLURIEL	7,94 %
21 PEP CBFC	7,82 %
34 HERAULT	5,47 %
45 LOIRET	5,42 %
66 PYRÉNÉES-ORIENTALES	5,01 %
86 VIENNE	4,89 %
12 AVEYRON	4,86 %
64 PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	4,81 %
01 AIN	4,51 %
18 CHER	4,29 %
33 GIRONDE	3,57 %
306 APEAJ	2,94 %
05 HAUTES-ALPES ADS	2,76 %
31 HAUTE-GARONNE	2,70 %
39 JURA	2,58 %
79 DEUX-SÈVRES	2,48 %
83 VAR	2,44 %
69 RHÔNE	2,40 %
74 HAUTE-SAVOIE	2,22 %
19 CORRÈZE	2,19 %
118 URPEP PAYS DE LA LOIRE	2,11 %
30 GARD	2,07 %
09 ARIÈGE	1,93 %
15 CANTAL	1,73 %
28 EURE-ET-LOIR	1,67 %
301 SRA	1,67 %
36 INDRE	1,58 %
75 PARIS	1,56 %
56 MORBIHAN	1,55 %
13 BOUCHES-DU-RHÔNE	1,50 %
60 GRAND OISE	1,47 %
43 HAUTE-LOIRE	1,37 %
42 LOIRE	1,34 %
59 NORD	1,33 %
00 PEP DECOUVERTES	1,26 %
29 FINISTÈRE	1,17 %
63 PUY-DE-DÔME	1,05 %
202 HAUTE-CORSE	1,03 %
93 SEINE-SAINT-DENIS	1,01 %

Les fonds propres combinés sont composés des fonds associatifs sans droits de reprise et des autres fonds associatifs. Les fonds associatifs sans droits de reprise sont des fonds qui ne peuvent pas être repris par les apporteurs. Les autres fonds associatifs sont susceptibles de reprises par les financeurs notamment dans le médico-social.

## ÉTATS DES CRÉANCES

en K€

	31/12/2023	Échéance < 1 an	Échéance > 1 an
Titres et actions	2 477	66	2 411
Créances rattachées à des participations	203	1	202
Autres titres immobilisés	21 251	2 571	18 680
Prêts	11 387	268	11 119
Prêts au personnel	71	20	51
Dépôts et cautionnements versés	2 392	344	2 048
Autres immobilisations financières	154	15	140
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>	<b>37 935</b>	<b>3 285</b>	<b>34 650</b>
Avances & acomptes versés/commandes	1 048	1 021	26
<b>TOTAL AVANCES ET ACOMPTES SUR COMMANDES</b>	<b>1 048</b>	<b>1 021</b>	<b>26</b>
Usagers et clients	27 421	27 247	174
Caisse Sécurité sociale - Tarifications et prix journée	653	521	132
Départements	5 717	4 588	1 129
Autres tiers payants	134	134	-
État	1 420	1 420	-
Redevables exercice précédent	659	659	-
Créances douteuses ou litigieuses	812	408	404
Usagers et clients produits non encore facturés	4 030	4 027	2
<b>TOTAL USAGERS ET COMPTES RATTACHÉS</b>	<b>40 847</b>	<b>39 006</b>	<b>1 841</b>
Fournisseurs débiteurs et autres avoirs	39	37	2
RRR à obtenir et autres avoirs non encore reçus	210	209	1
Personnel avances et acomptes débit et oppositions	101	101	-
Produits à recevoir	2 188	2 147	42
État : subventions à recevoir	9 303	9 156	147
TVA déductibles	710	591	-
Associations affiliées et autres créances	8 517	7 939	578
Produits à recevoir sur ressources affectées	70	70	-
Débiteurs divers	94	94	-
Divers : produits à recevoir des tiers	12 929	12 728	200
<b>TOTAL AUTRES CRÉANCES</b>	<b>34 161</b>	<b>33 191</b>	<b>970</b>
<b>TOTAL CRÉANCES</b>	<b>113 991</b>	<b>76 504</b>	<b>37 487</b>

Les opérations internes au réseau ont été neutralisées sur la base des éléments fournis par les associations et unions régionales. Le total des créances et dettes internes éliminées s'élève à 10 343 K€. Le total des dépréciations de créances éliminées s'élève à 652 K€.

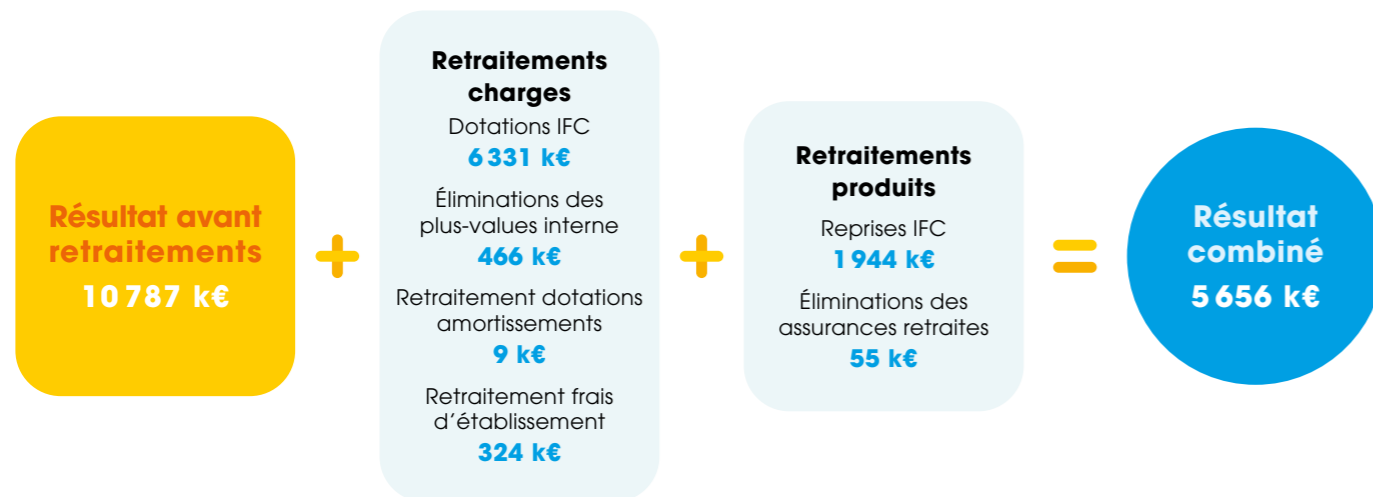
en K€

## ÉTATS DES DETTES

	31/12/2023	< 1 an	> 1 an et > 5 ans	> 6 ans
Emprunts et dettes assortis de conditions particulières	239	39	123	76
Autres avances et prêts	65	53	12	-
<b>EMPRUNTS ET DETTES ASSORTIS DE CONDITIONS</b>	<b>303</b>	<b>92</b>	<b>135</b>	<b>76</b>
Emprunts auprès des établissements financiers	224 916	30 676	61 677	132 563
<b>EMPRUNTS ET DETTES AUPRÈS DES ETS DE CRÉDIT</b>	<b>224 916</b>	<b>30 676</b>	<b>61 677</b>	<b>132 563</b>
Dépôts et cautionnements reçus	466	182	260	24
Emprunts et dettes financières diverses	46	25	22	-
Autres emprunts	389	242	-	147
Int courus s/autres emprunts & dettes financières	350	337	-	12
<b>EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES DIVERSES</b>	<b>1 252</b>	<b>786</b>	<b>282</b>	<b>183</b>
Avances & acomptes reçus/commandes	2 279	2 279	-	-
<b>AVANCES ET ACOMPTES REÇUS</b>	<b>2 279</b>	<b>2 279</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Fournisseurs	28 123	28 035	86	1
Fournisseurs factures non parvenues	10 195	9 580	615	-
<b>DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS</b>	<b>38 317</b>	<b>37 615</b>	<b>701</b>	<b>1</b>
Personnel rémunérations dues	1 611	1 609	2	-
Comités d'entreprise, d'établissement	1 355	1 355	-	-
Personnel charges à payer, produits à recevoir	33 458	33 432	26	-
Sécurité sociale	20 613	20 555	41	17
Autres organismes sociaux	11 941	11 941	-	-
Organismes sociaux charges à payer produits à recevoir	1 057	1 055	2	-
Charges sociales sur congés payer	10 521	10 465	56	-
Autres charges à payer	6 005	6 005	-	-
État charges et taxes à payer	17 467	17 337	93	37
<b>DETTE FISCALES ET SOCIALES</b>	<b>104 029</b>	<b>103 755</b>	<b>220</b>	<b>54</b>
Fournisseurs d'immobilisations	3 480	3 469	11	-
<b>DETTE SUR IMMOBILISATIONS</b>	<b>3 480</b>	<b>3 469</b>	<b>11</b>	<b>-</b>
Redevables, usagers et clients créditeurs	2 921	2 921	-	-
Clients créditeurs - autres avoirs	74	74	-	-
Rabais remises ristournes à accorder	473	473	-	-
Dettes diverses	5 113	4 959	153	-
Charges à payer sur ressources affectées	18	18	-	-
Autres charges à payer	5 178	5 167	-	11
Recettes à classer ou à régulariser	25	25	-	-
Legs et donations en cours de réalisation	2	2	-	-
<b>TOTAL AUTRES DETTES</b>	<b>13 803</b>	<b>13 639</b>	<b>153</b>	<b>11</b>
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>388 379</b>	<b>192 311</b>	<b>63 179</b>	<b>132 888</b>

## Passage du résultat net social au résultat net combiné

↘ Le résultat combiné 2023 s'élève à 5 656 K€. Cet excédent s'analyse comme suit :



### ➤ Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel se ventile :

Résultat exceptionnel sur opérations de gestion	912
Résultat exceptionnel sur cessions d'immobilisation	1 865
Résultat sur dotations et reprises de résultat exceptionnel	58
Résultat sur autres éléments exceptionnels	574
Transferts de charges exceptionnelles	373
Subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice	5 243
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>9 025 K€</b>

### Les produits et charges d'exploitation

Les opérations internes au réseau ont été neutralisées sur la base des éléments fournis par les associations et unions régionales. Le total des flux de produits/charges internes éliminés en 2023 s'élève à 19 226 K€.

Ces opérations sont principalement la contrepartie des ventes de séjours inter-réseau, comptabilisées dans les associations en produits/achats et autres charges externes. Il s'agit également des reversements des dotations résultant des conventionnements entre la Fédération et les différents ministères. Il subsiste en charges et produits d'exploitation des opérations qui concernent des frais de siège et ne peuvent être éliminés dans la mesure où les entités concernées n'ont pas procédé à l'affectation de ces frais dans des rubriques de charges du compte de résultat. Le solde résiduel des flux non éliminés en 2023 s'élève à 6 K€.





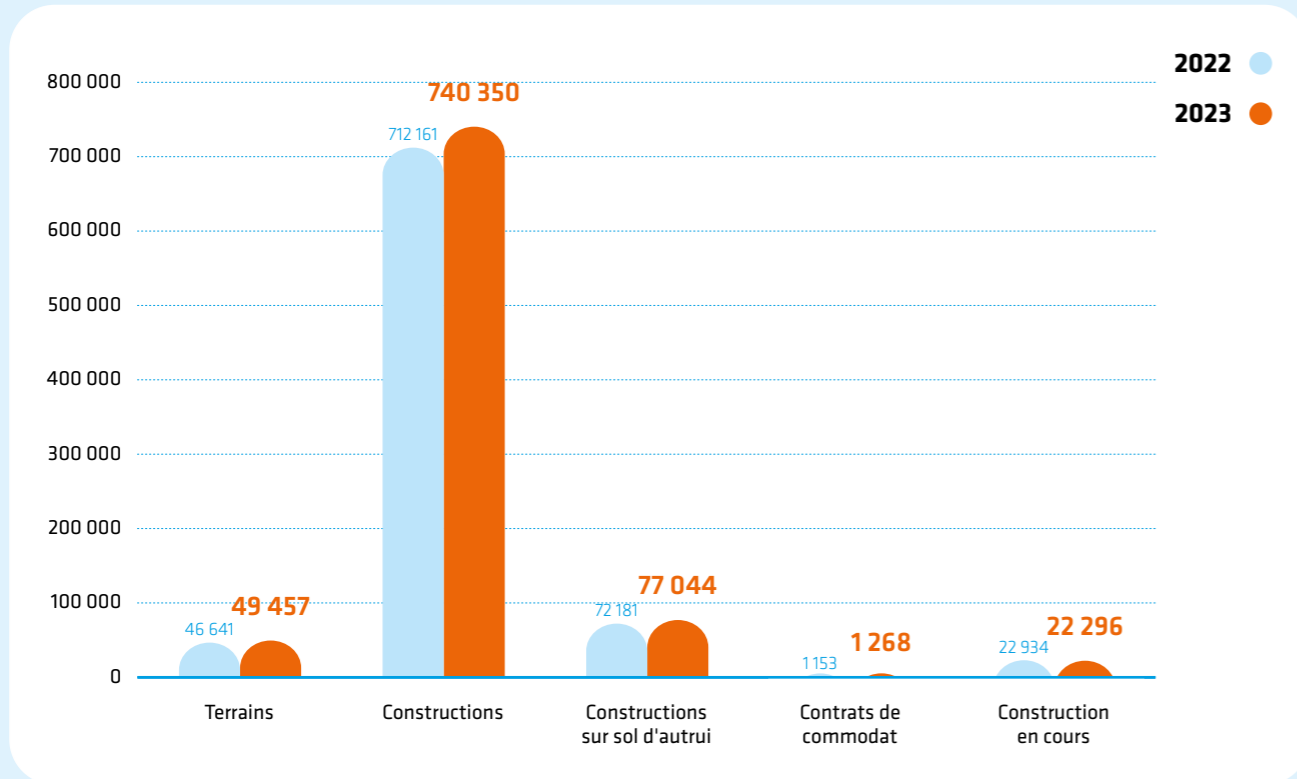
# INFORMATIONS

complémentaires

Détail des immobilisations	<b>38</b>
Résultat combiné par secteurs d'activité	<b>40</b>
Évolution des produits par région	<b>42</b>
Les activités du secteur social et médico-social	<b>44</b>
Les activités du secteur propre	<b>47</b>
Répartition des produits et des charges d'exploitation	<b>52</b>
Les administrateurs, le bénévolat	<b>55</b>

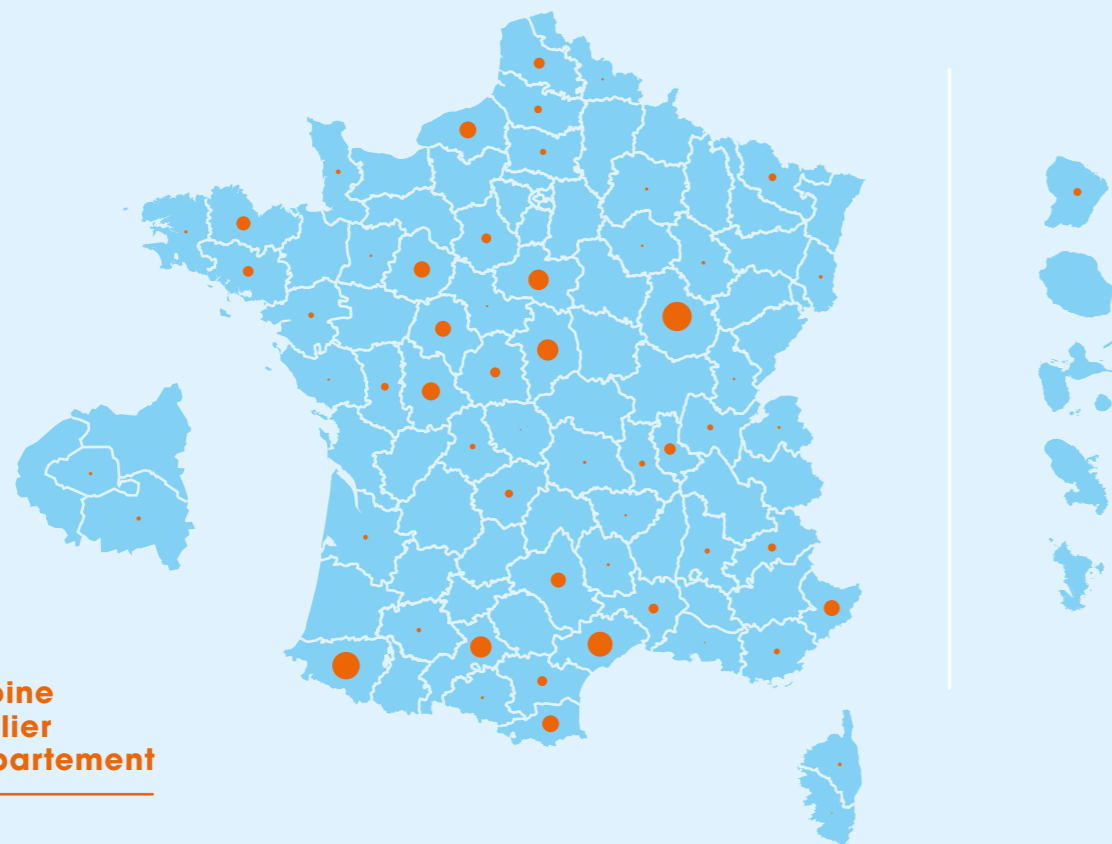
# Détail des immobilisations

Évolution du patrimoine immobilier en valeurs brutes en K€



Symboles proportionnels en K€

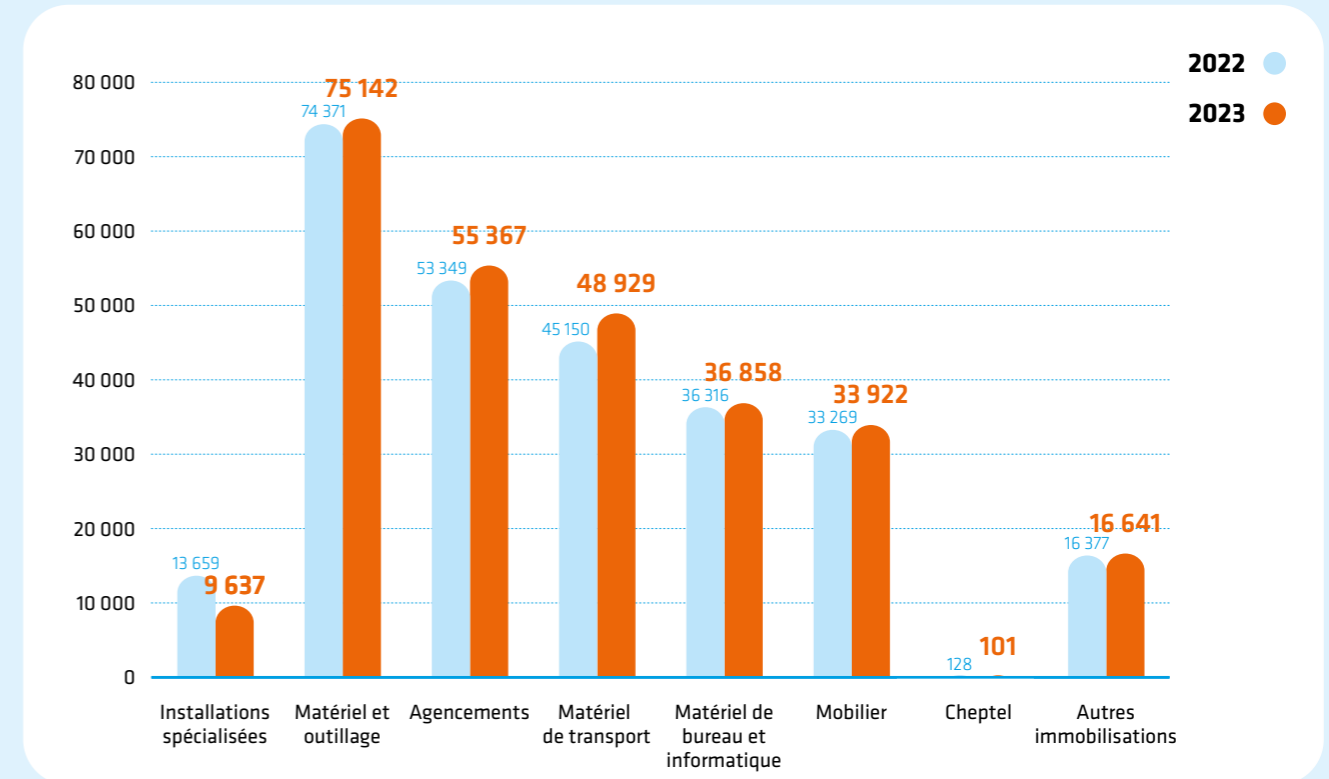
- 50 000
- 25 000
- 12 500



Patrimoine immobilier par département



Détail des immobilisations corporelles en valeurs brutes en K€



## Résultat combiné par secteurs d'activité

2023

	2023	2022	Variation	%	SMS	PESP	PEVLC	SP
<b>PRODUITS D'ACTIVITÉ</b>								
Ventes de marchandises	509	451	58	13 %	72	30	188	219
Production vendue	5 876	6 319	-442	-7 %	1 511			4 365
Prestations de services	130 418	113 555	16 864	15 %	19 329	52 811	47 106	11 173
Production Stockée	6	19	-13	-71 %	16	-	-	-10
Production immobilisée	20	16	5	30 %	5	-	15	-
<b>Sous-total</b>	<b>136 830</b>	<b>120 359</b>	<b>16 471</b>	<b>14 %</b>	<b>20 933</b>	<b>52 816</b>	<b>46 965</b>	<b>16 116</b>
Cotisations	483	573	-91	-16 %	21	102	130	230
Concours publics et subventions d'exploitation	875 948	830 577	45 371	5 %	831 885	29 499	4 458	10 106
Contributions financières	6 084	5 446	638	12 %	3 249	823	268	1 744
Autres Produits	15 510	15 926	-416	-3 %	9 929	2 345	586	2 650
Reprises d'amort et prov	13 152	30 139	-16 988	-56 %	9 833	1 421	585	1 313
Utilisation des fonds dédiés	15 737	15 983	-246	-2 %	12 900	1 011	277	1 550
Transfert de charges	13 729	11 447	2 282	20 %	11 135	823	690	1 081
<b>TOTAL (I)</b>	<b>1 077 472</b>	<b>1 030 451</b>	<b>47 021</b>	<b>5 %</b>	<b>899 884</b>	<b>88 840</b>	<b>53 958</b>	<b>34 790</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>								
Achats de Marchandises	573	767	-194	-25 %	132	18	154	268
Variation de stocks marchandises	-34	-4	-30	828 %		-1	-1	-32
Achats de MP et autres approvisionnements	7 157	6 908	249	4 %	2 492	862	1 309	2 495
Variation de stocks MP et autres	15	-151	166	-110 %	18	-18	-11	25
Autres achats et charges externes	237 030	215 329	21 701	10 %	180 201	20 798	23 938	12 092
Aides financières versées	1 337	859	477	56 %	359	330	291	356
Impôts, taxes et versements assimilés	58 966	54 559	4 407	8 %	50 594	4 311	1 965	2 096
Charges de personnel	495 874	468 765	27 109	6 %	411 619	45 580	18 962	19 712
Charges sociales	190 699	179 655	11 044	6 %	164 673	12 987	5 286	7 752
Dotations amortissements & provisions	46 498	45 768	730	2 %	37 294	1 778	3 509	3 917
Dotations actifs circulants, risques et charges	17 174	13 928	3 246	23 %	12 561	1 500	781	2 331
Reports des fonds dédiés	20 268	17 070	3 198	19 %	16 902	1 745	779	842
Autres charges	3 379	2 797	582	21 %	3 233	-779	609	317
<b>TOTAL (II)</b>	<b>1 078 934</b>	<b>1 006 251</b>	<b>72 684</b>	<b>7 %</b>	<b>880 079</b>	<b>89 112</b>	<b>57 571</b>	<b>52 173</b>
<b>OPÉRATIONS EN COMMUN</b>								
QP produit sur opérations faites en commun	168	1 499	-1 331	-89 %	-1 292	32	-	1 428
QP charges sur opérations faites en commun	1 803	2 149	-345	-16 %	4 394	1 414	201	-4 206
<b>TOTAL (III)</b>	<b>-1 635</b>	<b>-649</b>	<b>-986</b>	<b>152 %</b>	<b>-5 686</b>	<b>-1 382</b>	<b>-201</b>	<b>5 633</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I+II+III)</b>	<b>-3 098</b>	<b>23 551</b>	<b>-26 649</b>	<b>-113 %</b>	<b>14 119</b>	<b>-1 653</b>	<b>-3 814</b>	<b>-11 750</b>

2023

	2023	2022	Variation	%	SMS	PESP	PEVLC	SP
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>								
Produits de participations	702	172	531	309v%	260	30	93	320
Revenus des valeurs mobilières et autres créances	1 070	402	668	166 %	409	30	13	618
Reprises sur provisions & Transfert de charges	1 007	317	690	218 %	442	270	193	102
Autres produits financiers	2 465	629	1 836	292 %	1 732	225	131	378
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>5 245</b>	<b>1 520</b>	<b>3 725</b>	<b>245 %</b>	<b>2 843</b>	<b>555</b>	<b>430</b>	<b>1 417</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>								
Dotations financières aux amort. & provi.	208	1 333	-1 125	-84 %	37	-	-	170
Intérêts et charges assimilées	4 832	4 485	347	8 %	3 865	104	321	541
<b>TOTAL (V)</b>	<b>5 040</b>	<b>5 818</b>	<b>-778</b>	<b>-13 %</b>	<b>3 903</b>	<b>104</b>	<b>321</b>	<b>711</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER (IV-V)</b>	<b>205</b>	<b>-4 298</b>	<b>4 503</b>	<b>-105 %</b>	<b>-1 060</b>	<b>451</b>	<b>109</b>	<b>706</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (I+II+III+IV-V)</b>	<b>-2 893</b>	<b>19 253</b>	<b>-22 146</b>	<b>-115 %</b>	<b>13 059</b>	<b>-1 202</b>	<b>-3 705</b>	<b>-11 044</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>								
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	4 898	4 119	779	19 %	2 592	1 495	591	220
Produits exceptionnels sur opération de capital	5 186	7 253	-2 067	-29 %	2 056	1 390	612	1 129
Subventions investissement virées au résultat	5 243	5 124	120	2 %	4 283	173	547	240
Reprises de provisions & transfert de charges	2 375	1 230	1 144	93 %	2 007	13	269	86
<b>TOTAL (VI)</b>	<b>17 702</b>	<b>17 726</b>	<b>-24</b>	<b>0 %</b>	<b>10 937</b>	<b>3 071</b>	<b>2 019</b>	<b>1 675</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>								
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3 986	3 030	956	32 %	2 286	844	508	349
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 073	896	177	20 %	966	84	6	17
Dotations exceptionnelles aux amort. & provi.	1 944	724	1 220	169 %	1 894	6	1	42
Valeur nette actifs cédés	1 674	3 700	-2 026	-55 %	1 390	102	113	70
<b>TOTAL (VII)</b>	<b>8 677</b>	<b>8 350</b>	<b>327</b>	<b>4 %</b>	<b>6 535</b>	<b>1 036</b>	<b>628</b>	<b>479</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VI-VII)</b>	<b>9 025</b>	<b>9 376</b>	<b>-351</b>	<b>-4 %</b>	<b>4 402</b>	<b>2 035</b>	<b>1 391</b>	<b>1 197</b>
Impôts sur les bénéfices	477	139	338	243 %	200	37	47	192
<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT (Produits - Charges)</b>	<b>5 656</b>	<b>28 490</b>	<b>-22 834</b>	<b>-80 %</b>	<b>17 262</b>	<b>796</b>	<b>-2 362</b>	<b>-10 040</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>1 100 587</b>	<b>1 051 196</b>	<b>49 391</b>	<b>5 %</b>	<b>912 372</b>	<b>92 498</b>	<b>56 407</b>	<b>39 310</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>1 094 931</b>	<b>1 022 706</b>	<b>72 225</b>	<b>7 %</b>	<b>895 111</b>	<b>91 702</b>	<b>58 768</b>	<b>49 350</b>

Le secteur social et médico-social se compose de tous les établissements financés par des produits de tarification issus de l'État, des collectivités locales, de l'assurance maladie, de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (ESAT partie aide sociale, CHRS, etc.), et des frais de siège agréés hors ceux inclus dans les ESAT production. Le secteur propre se compose des autres établissements (PEVLC, SAPAD, ESAT partie commerciale, petite enfance, politiques éducatives de proximité et des frais de fonctionnement du siège statutaire). La ventilation des produits et charges d'exploitation par activité a été réalisée sur la base des informations reçues des associations.

# Évolution des produits par région

	Nombre d'asso.	Nombre d'établi.	ETP	Nombre de salariés	Total des produits		Variation	
					2023	2022	Montant	%
Auvergne-Rhône-Alpes	8	134	1 198	1 619	99 307	91 018	8 289	9 %
Bourgogne-Franche-Comté	3	102	1 097	1 419	88 540	86 555	1 985	2 %
Bretagne	4	84	946	1 188	68 088	69 926	-1 838	-3 %
Centre-Val de Loire	8	314	2 375	3 904	176 613	169 408	7 205	4 %
Corse	2	24	138	314	12 210	11 420	791	7 %
Grand Est	6	152	883	1 417	58 463	53 672	4 791	9 %
Hauts-de-France	4	86	1 073	1 522	81 226	78 002	3 224	4 %
Île-de-France	10	38	394	525	40 990	38 775	2 215	6 %
Normandie	7	54	580	850	45 272	41 924	3 348	8 %
Nouvelle-Aquitaine	11	147	1 941	2 844	152 179	146 477	5 703	4 %
Occitanie	16	181	2 137	3 155	180 753	164 980	15 773	10 %
Pays de la Loire	4	40	596	721	43 116	41 208	1 908	5 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	6	55	489	716	36 444	38 485	-2 041	-5 %
Territoires Ultramarins	2	26	159	158	17 386	19 348	-1 963	-10 %
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>91</b>	<b>1 437</b>	<b>14 006</b>	<b>20 352</b>	<b>1 100 587</b>	<b>1 051 196</b>	<b>49 391</b>	<b>5 %</b>

Les variations de périmètre de l'année 2023 ont une incidence significative sur les produits d'exploitation :

**En hausse :**

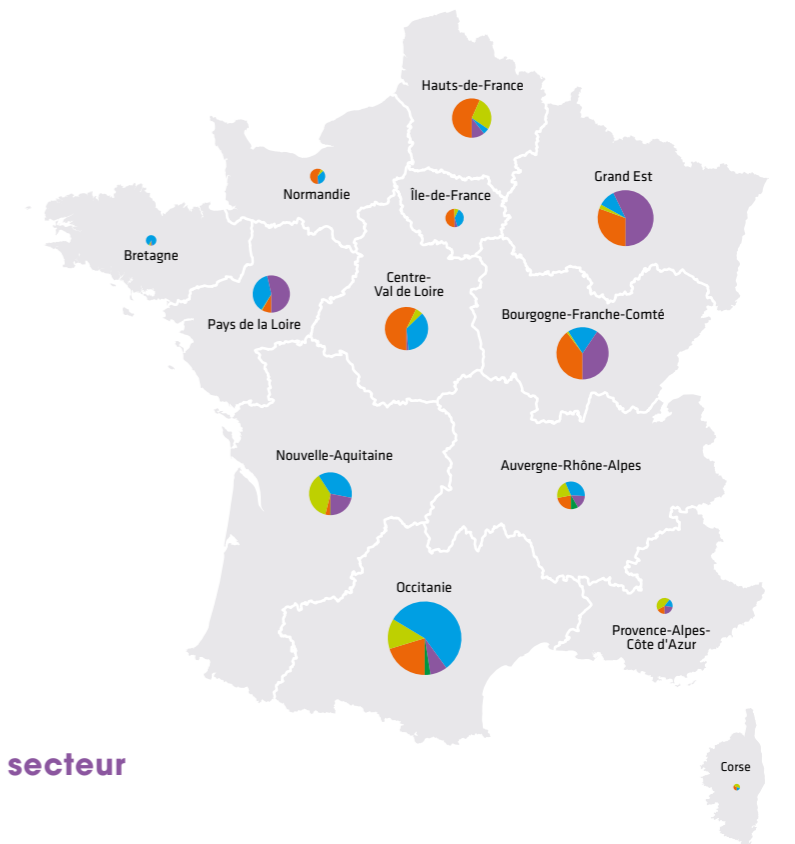
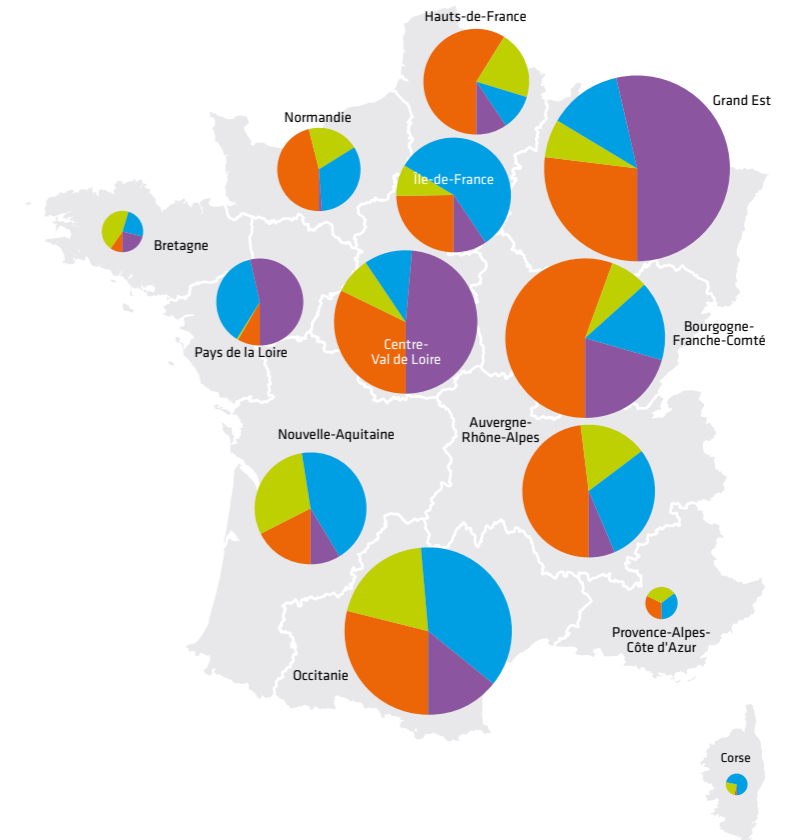
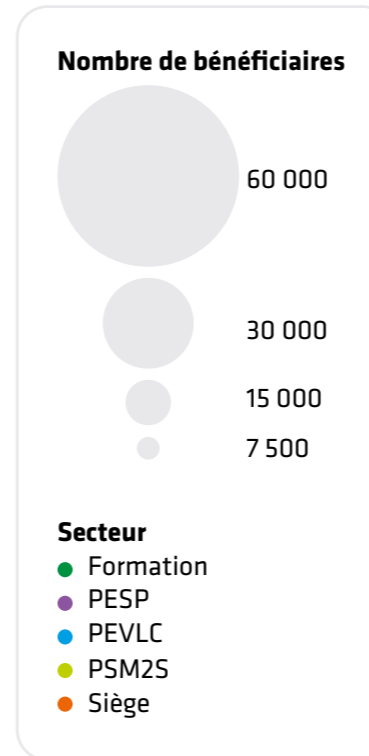
- Auvergne-Rhône-Alpes avec l'entrée des SESSAD ET CMPP Bossuet des PEP 69.

**En baisse :**

- Provence-Alpes-Côte d'Azur avec la sortie des PEP 84.
- Les Territoires Ultramarins avec la sortie des établissements de Guadeloupe des PEP Guyane.



## Activités enfants par secteur au niveau régional



## Activités adultes par secteur au niveau régional

## Les activités du secteur social et médico-social

### Les produits par régions du social et médico-social en K€



	Nombre d'asso.	Nombre d'êts	ETP	Nombre salariés	Total des produits SMS		Variation		% dans l'activité	
					2023	2022	Montant	%	2023	2022
Auvergne-Rhône-Alpes	8	113	1 138	1 549	92 557	85 634	6 923	8 %	10,1%	9,7%
Bourgogne-Franche-Comté	3	58	902	1 081	66 472	65 352	1 120	2 %	7,3 %	7,4 %
Bretagne	4	65	590	689	61 310	62 137	- 827	-1 %	6,7 %	7,1 %
Centre-Val de Loire	8	148	1 838	2 411	144 485	143 980	505	0 %	15,8 %	16,3 %
Corse	2	18	122	255	11 064	7 639	3 425	45 %	1,2 %	0,9 %
Grand Est	6	44	364	500	30 602	27 878	2 723	10 %	3,4 %	3,2 %
Hauts-de-France	4	61	923	1 154	72 892	69 802	3 090	4 %	8,0 %	7,9 %
Île-de-France	10	11	269	359	18 537	17 677	860	5 %	2,0 %	2,0 %
Normandie	7	25	435	668	32 109	31 323	786	3 %	3,5 %	3,6 %
Nouvelle-Aquitaine	11	111	1 639	2 348	131 231	130 662	569	0 %	14,4 %	14,8 %
Occitanie	16	124	1 935	2 737	164 494	150 143	14 351	10 %	18,0 %	17,0 %
Pays de la Loire	4	14	455	509	34 907	33 719	1 188	4 %	3,8 %	3,8 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	6	42	469	575	34 442	35 608	- 1 166	- 3 %	3,8 %	4,0 %
Territoires Ultramarins	2	25	155	155	17 271	19 273	- 2 001	- 10 %	1,9 %	2,2 %
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>91</b>	<b>859</b>	<b>11 233</b>	<b>14 990</b>	<b>912 372</b>	<b>880 826</b>	<b>31 546</b>	<b>4 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

Le réseau PEP assure l'accompagnement de 90 000 enfants, adolescents et adultes au travers de l'activité de 890 établissements, services et dispositifs sociaux et médico-sociaux.

**Ce secteur propose des accompagnements diversifiés et modulables tout au long du parcours de vie des personnes et ce, quelques soient les singularités de ces dernières (liées à une situation sociale, familiale, de handicap, de santé) : dépistage précoce, diagnostic, prise en charge ambulatoire, accompagnement éducatif et thérapeutique, accompagnement social, accompagnement dans l'emploi, prise en charge sanitaire en centre de soins et de rééducation fonctionnelle, hôpitaux de jour, services de soins infirmiers et d'aide à domicile, soutien aux aidants, répit, etc.**

Le réseau PEP s'adresse ainsi aux enfants et aux adolescents (IME, ITEP, IES, CAMSP, CMPP, SESSAD pour tout type de handicap ...), aux adultes (EA, ESAT, dispositifs d'emploi accompagné, FH, FO, FAM, MAS, les services SAVS ...) et aux personnes âgées, (EHPAD, MARPA, MAS.), etc. Par ailleurs, il gère plus de 70 structures répondant à des besoins relevant de la difficulté sociale, de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ).

nécessaire pour construire des partenariats multiples et pluridisciplinaires autour de ce dispositif. Une MDA « de taille moyenne » reçoit environ 700 à 1 000 jeunes par an (la plupart reviennent 2 ou 3 fois à la MDA) et environ 150 à 250 parents (souvent plusieurs fois, et d'autant plus si ces parents participent à « un groupe de paroles »).

### ➤ Petite enfance / enfance / adolescence

Avec ses 153 Centres Médico-Psycho-Pédagogiques-CMPP (dont 84 antennes) et ses 69 Centres d'Action Médico-sociale Précoce-CAMSP (dont 33 antennes), le Mouvement PEP constitue notamment le plus important gestionnaire associatif de CAMSP et de CMPP de France. Il contribue ainsi à l'accompagnement des enfants et adolescents et leurs parents, sur l'ensemble du territoire.

### ➤ Maisons des adolescents (MDA)

Le réseau gère 7 Maisons des adolescents. Chaque dispositif MDA dispose d'un lieu où les adolescents en mal-être viennent « poser leurs maux ». Ils répondent à leurs attentes, à celles de leurs parents et de nombreux professionnels en relation avec eux. Ces dispositifs s'adressent à des jeunes de 11 à 25 ans, ainsi qu'à leurs proches et viennent compléter l'offre existante en permettant de prendre en charge la souffrance psychique de ces derniers voire d'orienter vers des services spécialisés en cas de troubles psychiques. Le cadre de référence fondateur des MDA est le cahier des charges de 2005, les principes et modalités pratiques énoncés dans ce document, ont fortement contribué au développement des MDA, et crée l'impulsion

### ➤ Adultes

Les associations PEP adaptent leurs structures et projets pour répondre aux besoins, aux attentes et aux aspirations de la personne accompagnée dans une approche globale et une visée d'accès au droit commun garant de l'appartenance à la société. Le réseau PEP s'attache notamment à favoriser l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap au travers des centres de formation d'apprentis spécialisés (CAF-S), de dispositifs d'accompagnement vers l'emploi, d'un CAP emploi, de 4 entreprises adaptées (EA) et 39 établissements d'aide par le travail (ESAT) dont ses associations assurent la gestion. Elles s'attachent à développer les dispositifs « hors les murs », pour une société toujours plus ouverte et inclusive. Le réseau PEP s'implique par ailleurs dans

le développement des solutions d'hébergement pour les adultes en situation de handicap, au travers de sa gestion de 41 foyers.

### Dispositifs d'appui à l'inclusion / plateformes de services / palettes de ressources

Le réseau PEP est particulièrement engagé dans l'expérimentation et le déploiement de dispositifs coopératifs intégrés, tant au niveau national que territorial. Ainsi, dès 2019, la Fédération générale des PEP intègre le comité de pilotage installé par l'ANAP pour la production de l'outil « Handicap - Réinventer l'offre médico-sociale : les plateformes de services coordonnés, mode d'emploi », et s'investit dès la première heure dans la structuration et le déploiement des « Communautés territoriales d'accompagnement- communautés 360 ». Les PEP portent 12 communautés 360, 4 plateformes de répit, un dispositif d'accompagnement au parcours de vie (DAPV) et 19 Pôles de Compétences et de Prestations Externalisées (PCPE) Lauréat au sein d'un collectif d'associations gestionnaires, de l'appel à projets « Tirer les enseignements de la crise du Covid-19 » lancé par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), le réseau PEP a par ailleurs permis la modélisation et l'essaimage d'un modèle d'organisation portant l'évolution et la transformation du secteur médico-social.

- À ce jour, de nombreuses initiatives portent sur la création de plateformes de services ou palettes de ressources pour l'inclusion : Plateforme de services des PEP 01, organisation managériale incluant le déploiement des coordonnateurs de projets et parcours (PEP SMB).

### Séniors

Le réseau PEP s'est développé historiquement en direction de l'enfance et de l'adolescence. Puis, dans un contexte de difficultés des jeunes dans leur transition vers l'emploi, notre réseau a su s'adapter pour répondre à ce besoin, dans un premier temps de manière à proposer des places en ESAT à ces jeunes adultes reconnus travailleurs handicapés, aujourd'hui des dispositifs d'accompagnement dédiés. Dans cette même logique d'accompagnement tout au long de la vie, le réseau PEP a ouvert ces dernières années son activité en direction des personnes âgées, par la création d'EHPAD (4 à ce jour) dont les plus récents proposent des places réservées pour les personnes vieillissantes, en situation de handicap, la création de MARPA en milieu rural (6)... Le réseau PEP intervient également dans les dispositifs de prévention des risques de chutes, dans la rééducation post-traumatique liée à ces dernières, et a su produire des technologies de pointe pour y répondre. Les PEP interviennent également dans le cadre de dispositifs d'accompagnement des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.



## Les activités du secteur propre

### Les produits par régions du secteur propre en K€

	Nombre d'éts	Salariés en ETP	Nombre de salariés	Produits totaux SP		Variations		% dans l'activité
				2023	2022	Montant	%	
Auvergne-Rhône-Alpes	21	60	70	6 750	5 384	1 366	25 %	4 %
Bourgogne-Franche-Comté	44	195	338	22 068	21 204	865	4 %	12 %
Bretagne	19	356	499	6 778	7 789	-1 011	-13 %	4 %
Centre-Val de Loire	166	537	1 493	32 128	25 428	6 700	26 %	17 %
Corse	6	16	59	1 146	3 780	-2 635	-70 %	1 %
Grand Est	108	518	917	27 861	25 793	2 068	8 %	15 %
Hauts-de-France	25	150	368	8 334	8 200	134	2 %	4 %
Île-de-France	27	125	166	22 452	21 098	1 354	6 %	12 %
Normandie	29	145	182	13 163	10 601	2 562	24 %	7 %
Nouvelle-Aquitaine	36	302	496	20 948	15 815	5 133	32 %	11 %
Occitanie	57	202	418	16 260	14 837	1 423	10 %	9 %
Pays de la Loire	26	141	212	8 209	7 489	721	10 %	4 %
Provence-Alpes-Côte d'azur	13	20	141	2 002	2 877	-875	-30 %	1 %
Territoires d'Outre-mer	1	4	3	114	76	39	51 %	0 %
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>578</b>	<b>2 772</b>	<b>5 362</b>	<b>188 215</b>	<b>170 370</b>	<b>17 844</b>	<b>10 %</b>	<b>100 %</b>

\*Variation due à un reclassement de produits en 2023 dans le secteur sms.

### Focus PEVLC

	Nombre d'éts.	Salariés en ETP	Nombre de salariés	Produits		Variations	% dans l'activité
				2023	2022		
Auvergne-Rhône-Alpes	10	44	46	3 947	3 049	898	7 %
Bourgogne-Franche-Comté	10	31	150	4 860	4 736	124	9 %
Bretagne	4	9	10	2 164	3 459	-1 295	4 %
Centre-Val de Loire	7	17	111	1 472	1 215	257	3 %
Corse	3	11	12	960	1 130	-170	2 %
Grand Est	6	44	34	3 699	4 008	-309	7 %
Hauts-de-France	5	38	252	3 805	3 822	-17	7 %
Île-de-France	12	72	92	12 439	10 238	2 201	22 %
Normandie	13	32	32	2 287	2 089	197	4 %
Nouvelle-Aquitaine	9	55	143	7 142	6 038	1 104	13 %
Occitanie	21	47	178	7 331	7 404	-74	13 %
Pays de la Loire	8	75	122	5 219	5 220	-1	9 %
Provence-Alpes-Côte d'azur	4	9	123	1 081	1 125	-44	2 %
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>112</b>	<b>484</b>	<b>1 305</b>	<b>56 407</b>	<b>53 534</b>	<b>2 873</b>	<b>100 %</b>

**PEVLC :  
Politiques éducatives  
vacances**

**DROIT AUX VACANCES**

Les PEP qui gèrent 62 centres de vacances ont permis en 2023 à 13 484 enfants de partir en colonie de vacances (sportives, culturelles, scientifiques...), dont 7 331 dans le cadre du Plan Vacances apprenantes du MENJS, plan que la Fédération Générale des PEP a contribué à coconstruire. Ces séjours sont fortement appréciés, l'enquête nationale 2023 a montré un taux de satisfaction élevé, stable depuis plusieurs années, avec 90 % des parents satisfaits, dont 55 % très satisfaits. Ils relèvent les apports bénéfiques du séjour : autonomisation, découverte de nouveaux territoires... (Enquête nationale 2023 source Sphinx). Les séjours PEP favorisent la rencontre avec l'autre, le vivre ensemble, l'apprentissage de la vie en collectivité, le respect des différences. Les modalités d'accueil et les activités peuvent être adaptés aux besoins spécifiques de chaque enfant.

**CLASSES DE DÉCOUVERTES :  
L'ÉCOLE AUTREMENT**

Les PEP, mouvement complémentaire de l'école, sont un acteur historique de l'organisation de classes de découvertes en partenariat avec les enseignants. En 2023, 65 119 élèves ont pu partir en classes de découvertes avec les PEP. Les classes de découvertes se déroulent dans nos centres PEP avec des professionnels permanents qui assurent la mise en place d'activités pédagogiques et éducatives pour apprendre autrement et mettre en application les savoirs scolaires.

**PEP ATTITUDE :  
LA MARQUE DES SÉJOURS DU RÉSEAU PEP**

Pour donner une visibilité nationale aux séjours et favoriser l'accès de tous à l'ensemble de l'offre PEP proposée sur tout le territoire, les associations PEP rassemblent aujourd'hui leurs offres de séjours éducatifs (classes et vacances) sous une bannière commune PEP Attitude et un site de réservation mutualisé : [www.pep-attitude.fr](http://www.pep-attitude.fr). Depuis sa création le 1<sup>er</sup> avril 2020, plus de 60 000 visiteurs ont parcouru plus de 300 000 pages.

**DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT HANDICAP**

Pour permettre un accueil individualisé pour tout enfant nécessitant une attention particulière au sein des séjours de vacances, un dispositif d'accompagnement a été mis en place. Ce dispositif s'appuie sur les pôles ressources handicap du réseau PEP répartis sur l'ensemble du territoire. Ces derniers prennent contact avec les familles afin de recueillir en amont du séjour les besoins spécifiques et les souhaits de chaque enfant et font le lien avec les équipes des séjours.

**SÉJOURS VACANCES SCOLARITÉ (VASCO)**

Depuis 2005 les PEP développent des séjours innovants reconnus par l'Éducation Nationale qui permettent à des enfants (en lien fort avec les parents) de préparer leur rentrée tout en profitant de la fin des vacances pour découvrir de nouveaux territoires, de nouvelles activités, expérimenter la mobilité... L'objectif des VaSco est de favoriser l'inclusion sociale et scolaire de tous les enfants en contribuant à l'égalité des chances et en valorisant l'image de l'école. Les matinées sont consacrées aux apports méthodologiques pour mieux comprendre l'école tandis que les après-midis sont l'occasion de se divertir tout en favorisant l'autonomie, la socialisation et la prise de responsabilité des enfants et des jeunes : ateliers culturels, sportifs, grands jeux,...

**SÉJOURS FAMILLES  
DANS LE CADRE DU TOURISME SOCIAL**

Les PEP organisent, accueillent des groupes et familles en séjours de vacances. Elles accompagnent également des familles au montage de dossier de financements en partenariat avec d'autres associations comme les Restos du Cœur et avec les pouvoirs publics (dont la CAF). Les vacances sont un droit aussi bien pour les enfants que pour les familles. En 2023, 33 501 personnes ont été accueillies dans le cadre de séjours familles ou de groupes.

**DROIT À LA CULTURE**

En 2023, 80 000 enfants et 19 000 adultes ont bénéficié d'activités culturelles au sein du réseau PEP dans le cadre de séjours, d'activités de loisirs, d'activités à la parentalité, de pratiques artistiques. Les pratiques artistiques et culturelles sont aujourd'hui présentes sur l'ensemble de nos activités, elles se développent dans le cadre de lieux innovants (Centre patrimoine, Micro-folie, Esat culturel des PEP 34...) et avec l'appui de nouveaux partenariats (Centre National du Livre, Comédie Française...). Ces pratiques contribuent à l'épanouissement de chacun en lien avec les autres. Parmi les enfants et adolescents

concernés, 10 % sont en situation de handicap. Cette proportion souligne que les actions culturelles sont un vecteur d'inclusion.

**SPORT POUR TOUS**

Le programme sport lancé en 2021 a poursuivi sa structuration en vue des Jeux Olympiques et paralympiques. Il vise à développer sur tous les territoires des actions permettant à chacun d'accéder à la pratique sportive de son choix, quels que soient ses besoins et spécificités, et de promouvoir le sport comme levier de lien social, de santé et de bien-être.



**Focus PESP**

	Nombre d'êts.	Salariés en ETP	Nombre de salariés	Produits			% dans l'activité
				2023	2022	Variations	
Auvergne-Rhône-Alpes	9	14	22	1 236	2 318	-1 082	1%
Bourgogne-Franche-Comté	34	164	188	16 627	15 890	737	18%
Bretagne	13	310	446	3 583	3 578	6	4%
Centre-Val de Loire	153	283	883	14 339	13 586	754	16%
Corse	2	1	42	134	2 592	-2 458	0%
Grand Est	96	418	826	18 205	19 794	-1 589	20%
Hauts-de-France	16	58	58	3 479	3 211	267	4%
Île-de-France	13	21	41	1 542	1 685	-143	2%
Normandie	14	105	142	10 616	7 101	3 515	11%
Nouvelle-Aquitaine	22	218	332	11 780	9 379	2 401	13%
Occitanie	28	113	184	6 715	5 498	1 217	7%
Pays de la Loire	16	57	88	3 081	2 204	877	3%
Provence-Alpes-Côte d'azur	7	12	18	1 047	1 355	-308	1%
Territoires Ultramarins	1	4	3	114	76	39	0%
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>424</b>	<b>1 777</b>	<b>3 273</b>	<b>92 498</b>	<b>88 266</b>	<b>5 %</b>	<b>100 %</b>



**PESP :  
Politiques éducatives  
sociales de proximité****ACCUEILS DE LOISIRS PÉRI  
ET EXTRASCOLAIRES**

Les PEP défendent le droit aux loisirs et s'emploient à proposer des accueils de qualité accessibles à tous. Ils comptent aujourd'hui plus de 200 accueils de loisirs sans hébergement (extrascolaire) et accueils de loisirs associés à l'école (périscolaire). Le respect du rythme de l'enfant, l'implication des parents, l'apprentissage de la vie en collectivité mais aussi l'inclusion des enfants et jeunes à besoins éducatifs particuliers sont au cœur du projet éducatif des PEP afin de favoriser la continuité éducative pour tous.

**DÉCROCHAGE****Ateliers relais PEP**

Les 6 ateliers relais PEP sont prévus pour un accueil de six semaines, l'objectif étant de provoquer une reprise de la scolarité des collégiens en voie de déscolarisation dans un cadre de relations sociales apaisées.

L'emploi du temps des élèves se divise en deux temps : la matinée est le plus souvent réservée à l'enseignement dispensé par des professeurs de collège ou d'école. Les activités de l'après-midi sont destinées à encourager la lecture, à promouvoir l'apprentissage de la citoyenneté par une ouverture sur les ressources culturelles, sportives, sociales et économiques.

**Accompagnement des enfants malades  
ou accidentés par les services d'assistance  
pédagogique à domicile**

Le réseau PEP, assure la coordination et la mise en œuvre de l'assistance pédagogique à domicile dans 85 départements. En mettant à disposition des enseignants issus, dans la mesure du possible, de l'établissement de l'élève éloigné ponctuellement de l'école, il participe ainsi activement au maintien de la continuité d'une scolarité de qualité pour plus de 6 500 enfants malades ou accidentés par an.

La nouvelle convention signée, en 2023 à laquelle un modèle de convention locale est annexée, acte ainsi l'évolution des Sapad® / Sapadhe® vers un service associatif d'accompagnement global des besoins des élèves présentant des risques de déscolarisation pour raisons de santé.

**Accompagnement des mères lycéennes**

Les PEP mettent en place depuis 2014 le Service d'Accompagnement des Mères Lycéennes. L'objectif est de favoriser la continuité scolaire des lycéennes enceintes

et mères et de prévenir les risques de décrochage social et scolaire.

**ALLO ECOUTE ADO / ALLO ECOUTE PARENTS**

Les PEP ont développé deux services d'écoute en direction des adolescents et des parents. Le premier permet de lutter contre le mal-être des jeunes, de prévenir les situations à risque et notamment le suicide. Le second apporte des conseils aux parents lorsque des difficultés relationnelles avec leurs enfants apparaissent ou lorsqu'ils repèrent des difficultés chez leurs enfants. Il s'appuie sur un réseau de partenaires très développés qui permet, au-delà de l'écoute, d'orienter les publics vers les professionnels les plus pertinents pour construire un accompagnement et une réponse dans le temps (PEP 43).

**LE MENTORAT**

Le programme Mentorat PEP qui se déploie depuis fin 2022 dans le cadre d'une convention avec la DJEPVA, s'est poursuivi en 2023, avec un focus sur le champ de la protection de l'enfance et pour les Mineurs Non Accompagnés (MNA). La volonté des PEP d'accompagner ces jeunes dans l'ensemble de leur parcours a été confortée par la loi Taquet de février 2022 qui intègre le mentorat parmi les dispositifs de protection de l'enfance. En 2023, quatre nouvelles associations ont rejoint le programme mentorat (PEP 33, PEP 41, PEP 55 et PEP 85) avec des projets et des publics diversifiés (collégiens, lycéens, MNA, jeunes allophones) répondant aux besoins du territoire et s'inscrivant dans le maillage partenarial.

**DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR****PETITE ENFANCE PEP**

Depuis près de 10 ans, les PEP s'investissent dans le domaine de la petite enfance sur la base de leurs valeurs et leur vision de l'éducation. Les structures PEP accueillent plus de 5 000 enfants. Ces structures (crèches, micro-crèches, multi-accueils...) peuvent avoir un nombre de places réservées pour les enfants en situation de handicap. Dans le cadre d'un accueil ordinaire, ces projets permettent l'inclusion sociale d'enfants en situation de handicap. Parfois adossées à des structures spécialisées, les équipes sont étayées par des professionnels spécialisés, qui travaillent en étroite partenariat avec les structures qui suivent ces enfants (CAMSP, SESSAD, Services hospitaliers, SAFEP). Les PEP développent également des dispositifs passerelles et des dispositifs d'inclusion en structures petite enfance, dont les Pôles Ressources Handicap. Au total, 22 600 jeunes enfants sont accompagnés par les PEP.

**SOUTIEN À LA PARENTALITÉ**

Dans l'ensemble des actions, les PEP mettent en avant le rôle éducatif primordial des parents et la nécessaire co-construction des projets et dispositifs en lien étroit avec eux. Les PEP mettent aussi en place des dispositifs spécifiques d'accompagnement à la parentalité. En 2023, 67 000 parents ont été accompagnés, que ce soit dans le cadre de LAEP (Lieux d'Accueil et Enfants Parents), des Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s, des dispositifs d'accompagnement de l'accueil des enfants à besoins éducatifs particuliers, café des parents, ateliers parents-enfants... et bien d'autres. En lien avec les orientations de la CNAF, les PEP s'engagent fortement sur ce secteur porteur d'innovation sociale vers une société plus inclusive.

**ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ**

Les PEP ont été signataires, dès 1992, de la première charte de l'accompagnement scolaire. On désigne par « accompagnement à la scolarité » l'ensemble des actions visant à offrir, aux côtés de l'École, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir à l'École, appui qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social. Ces actions, qui ont lieu en dehors des temps de l'École, sont centrées sur l'aide aux devoirs et les apports culturels nécessaires à la réussite scolaire. Dans cette logique les PEP s'inscrivent dans des dispositifs locaux et projets éducatifs de territoire sur ces thématiques, les Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS) ou encore les actions dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) avec les programmes de réussite éducative.

**CENTRE SOCIO-CULTUREL (CSC)  
ET ESPACE DE VIE SOCIALE**

Les PEP gèrent 9 structures de l'animation locale, centres sociaux et espaces de vie sociale. Ces structures permettent de mettre en œuvre une réponse globale aux besoins des familles et d'animer la vie d'un quartier en intégrant la participation des habitants dans les choix du projet et sa mise en œuvre. Les actions répondent aux besoins des enfants et jeunes, au développement d'activités de loisirs et de culture, aux actions intergénérationnelles... Au total, on compte 1300 participants aux activités de centres sociaux, espaces de vie sociale, solutions itinérantes d'animation du territoire.

**CITÉS ÉDUCATIVES**

Douze associations locales PEP sont inscrites et impliquées dans des Cités éducatives et mettent en œuvre des actions éducatives, sociales et culturelles. La Fédération

Générale des PEP participe au Comité National de suivi et d'évaluation du programme et est présente sur différents groupes « pilotes » afin de soutenir le déploiement d'axes prioritaires pour le réseau PEP (petite enfance, sport, santé, parentalité, citoyenneté, accompagnement à la scolarité, insertion).

**DES PARCOURS CIVIQUE ET CITOYEN POUR  
TOUS : PARTICIPATION À DES SÉJOURS SNU**

Le contexte politique, social et économique a amené la Fédération Générale des PEP et son réseau d'associations territoriales à réaffirmer sa mobilisation pour poursuivre et amplifier son action civique et citoyenne sur l'ensemble des temps éducatifs, sociaux et médico-sociaux. L'émancipation et la citoyenneté est au cœur des actions PEP tout au long de la vie et s'inscrit dans un parcours global d'éducation à cette citoyenneté et à l'engagement. Ce parcours débuté en classe primaire se poursuit tout au long de la scolarité et s'appuie depuis sa création sur le SNU et peut se poursuivre dans le cadre du service civique ou du corps européen de solidarité.

**PÔLES RESSOURCES HANDICAP (PRH)**

De 2016 à 2020, la Fédération Générale des PEP a réalisé avec son réseau une recherche-action pour proposer un modèle organisationnel permettant d'impulser et faire vivre une dynamique inclusive à l'échelon territorial en matière de loisirs choisis pour tous. Ces travaux ont contribué à la construction des politiques publiques de la CNAF en la matière et appuient aujourd'hui le développement au sein de son réseau de pôles ressources handicap (PRH).

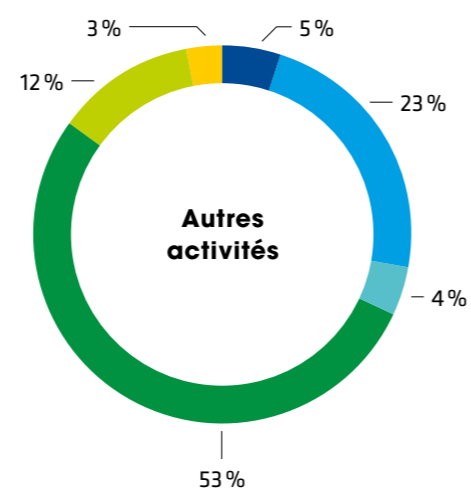
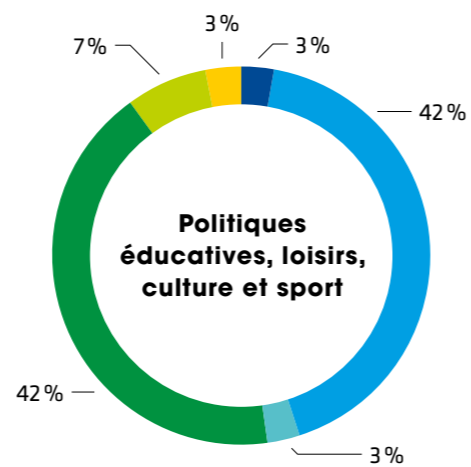
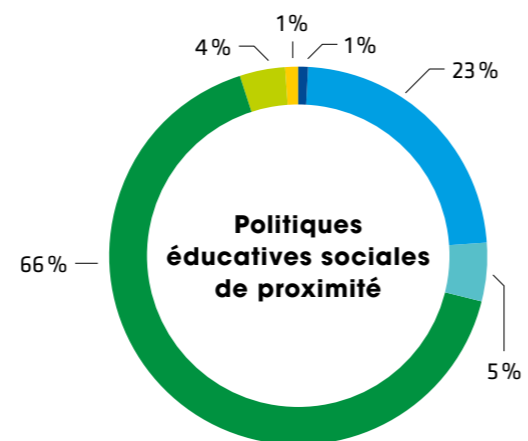
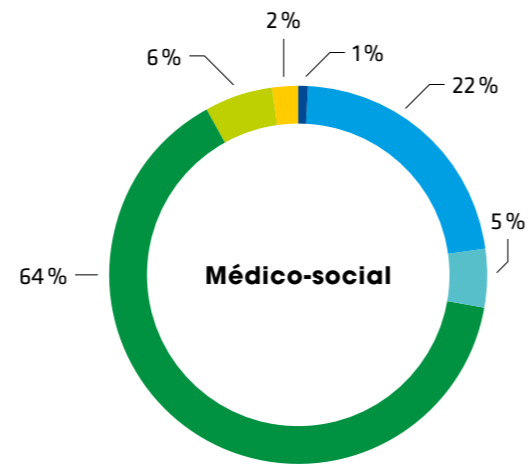
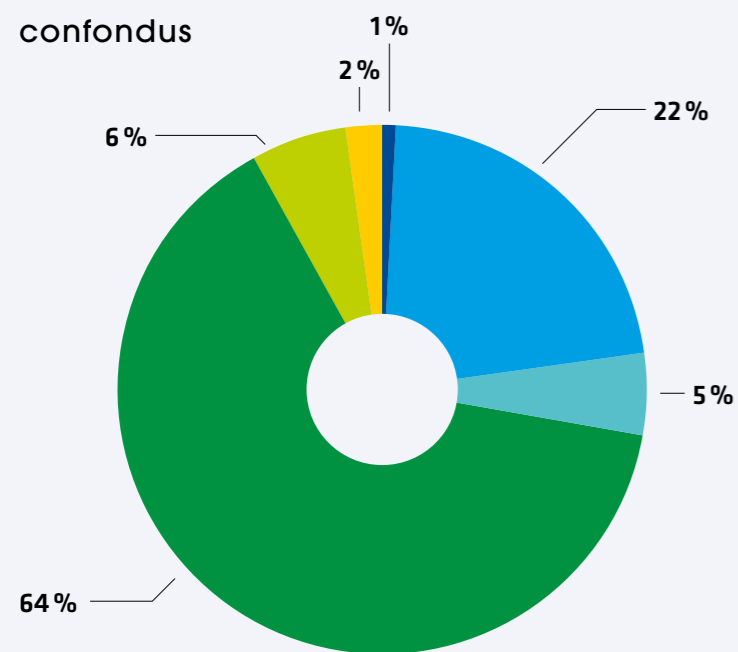
En 2023, on peut compter dans le réseau PEP 24 PRH ou dispositifs analogues d'appui à l'inclusion, favorisant l'accès de tous les enfants aux structures collectives du milieu ordinaire. Ce développement s'appuie sur l'expertise et les savoir-faire des dispositifs existants pour mutualisation. Et ce afin de, à la fois, soutenir les associations PEP dans leur réponse aux appels à projet des CAF, et d'accompagner la montée en compétences des PRH (articulation avec les dispositifs de soutien à la parentalité, appui aux séjours, ...). Pour exemple de cette hybridation des activités au service du décrochage, 3 PRH du réseau fonctionnent en lien avec un dispositif d'assistance au parcours de vie, pour mieux prendre en compte les besoins des personnes et de leur famille.

# Répartition des produits et charges d'exploitation

## Répartition des charges d'exploitation

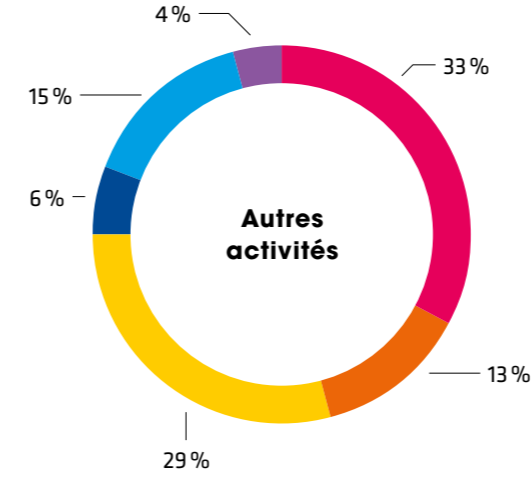
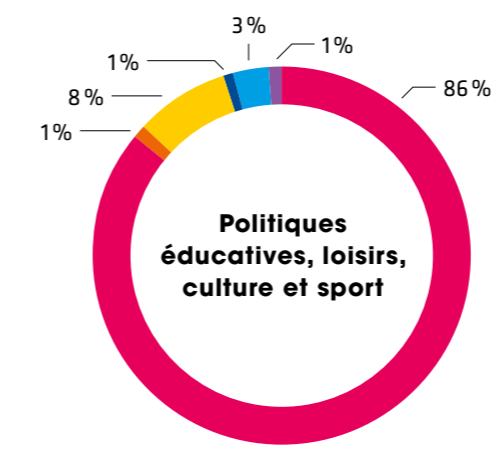
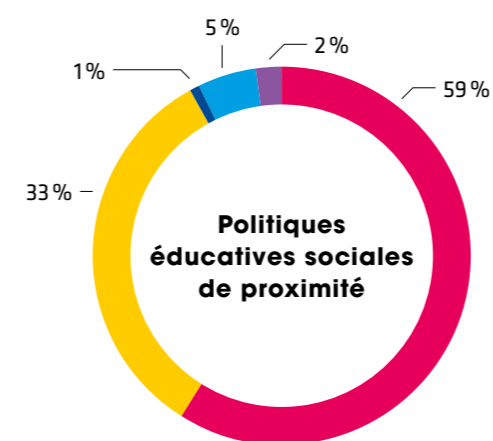
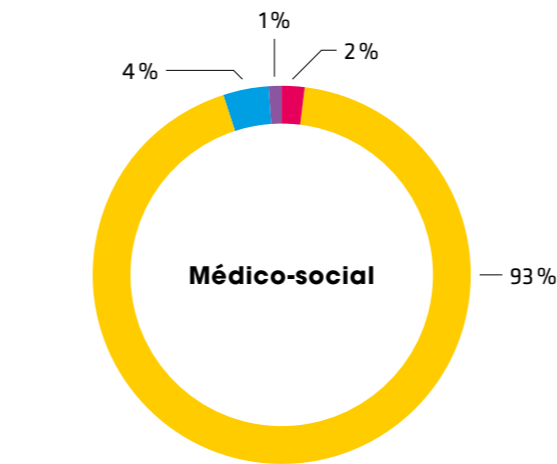
- Achats et autres approvisionnements
- Autres achats et charges externes
- Impôts et taxes
- Frais de personnel
- Amortissements et provisions
- Autres charges

Tous secteurs confondus

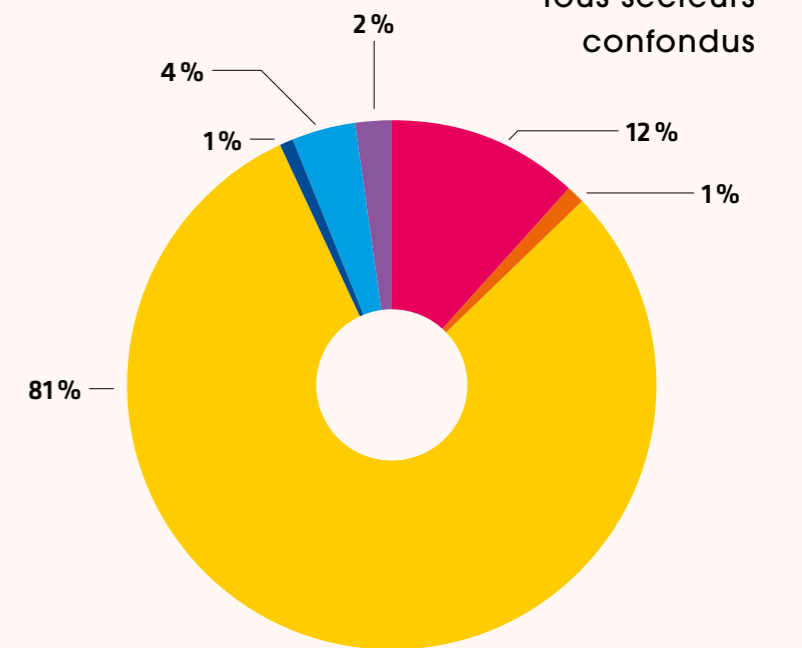


## Répartition des produits d'exploitation

- Prestations de service et ventes
- Production vendue et immobilisée
- Concours publics et produits de tarification
- Cotisations et contributions financières
- Autres produits et transferts de charge
- Reprise de provisions



Tous secteurs confondus



**Salaires et charges**

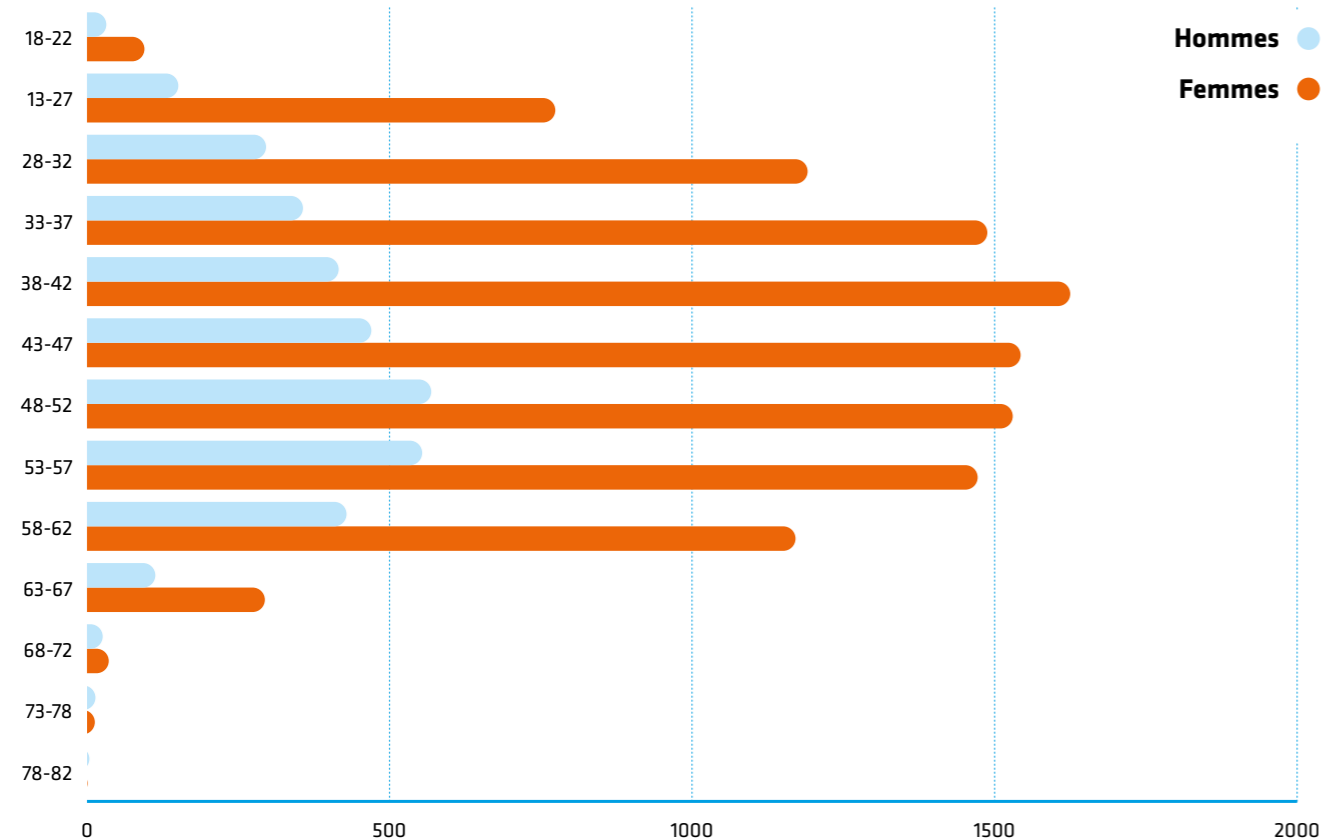
Le poste salaires et charges représente 686 M€ soit 64 % des charges d'exploitation pour un effectif global de 20 352 salariés soit 14 006 équivalents temps plein au 31 décembre 2023. Le secteur social et médico-social emploie 14 990 personnes pour un équivalent temps plein de 11 233 personnes, le secteur Politiques éducatives vacances loisirs culture et sport 1 305 personnes pour un équivalent temps plein de 484 personnes, le secteur politiques éducatives et sociales de proximité 3 272 personnes pour un équivalent temps plein de 1 777 personnes. 785 personnes soit 511 équivalents

temps plein sont affectés aux autres activités diverses et sièges non affectés. Le nombre de personnels mis à la disposition ou affectés recensés en 2023 s'élève à 870 (521 sur le secteur social et médico-social et 349 sur le secteur propre).

**Répartition hommes / femmes**

En 2023, la répartition est de 77% de femmes et 23% d'hommes. L'âge moyen pour les hommes est de 46 ans et pour les femmes de 44 ans.

**Pyramide des âges**



**Les administrateurs, le bénévolat**

Le réseau PEP fait appel à de nombreux bénévoles et militants qui interviennent directement dans certaines actions, aux côtés des salariés. Le recensement du bénévolat autre que statutaire qui a été réalisé fait apparaître plus de 150 000 heures réalisées.



Un premier recensement des adhérents a été réalisé et fait apparaître près de 90 000 personnes.

**Notes**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

## Glossaire PEP

**FGPEP** : Fédération générale des PEP

**FACE PEP** : Formation, audit, conseil, études PEP

**ARPEP** : Association régionale PEP

**URPEP** : Union régionale PEP

### Associations territoriales PEP

**PEP AA** : PEP Atlantique-Anjou

**PEP ADSV** : PEP Alpes du Sud-Vaucluse

**PEP CBFC** : PEP Centre -Bourgogne-Franche-Comté

**PEP LDA** : Loire-Dômes-Allier

**PEP Lor'Est** : PEP Lorraine et Est

**PEP SMB** : PEP Savoie-Mont-Blanc

**PEP SRA** : PEP Sud-Rhône-Alpes

## Glossaire général

### A

**ACM** : Accueil collectif de mineurs

**ACSAD** : Association de coordination du soin et de l'aide à domicile

**ALEFPA** : Association laïque pour l'éducation, la formation, la prévention et l'autonomie

**ANAP** : Agence nationale de la performance sanitaire et médico-sociale

**AMAE** : Dispositif de liaison dédié aux adolescents en situation de retrait scolaire

**ARS** : Agence régionale de santé

**ASE** : Aide sociale à l'enfance

### C

**CAF** : Caisse d'allocations familiales

**CAMSP** : Centre d'Action Médico-Sociale Précoce

**CDSF** : Comité départemental des services aux familles

**CEE** : Contrat d'engagement éducatif

**CLAS** : Contrat local d'accompagnement à la scolarité

**CNAF** : Caisse nationale des allocations familiales

**CMPP** : Centre médico-psychopédagogique

**CNCPH** : Conseil national consultatif des personnes handicapées

**CNL** : Centre national du livre

**CNSA** : Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie

**CNSEI** : Comité national de suivi de l'École inclusive

**CPO** : Convention pluriannuelle d'objectifs

### D

**DALIA** : Dispositif d'Accompagnement à l'Intégration et à l'Autonomie

**DAME** : dispositif d'accompagnement médico-éducatif

**DAMA** : Dispositif d'accueil des mineurs non-accompagnés

**DAPV** : Dispositif d'accompagnement au parcours de vie

**DAR** : Dispositif d'autorégulation (pour les élèves avec des troubles autistiques)

**DGESCO** : Direction générale de l'enseignement scolaire

**DGCS** : Direction générale de la cohésion sociale

**DJEPVA** : Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

**DITEP** : Dispositif institut thérapeutique, éducatif et pédagogique

**DRAC** : Direction régionale des affaires culturelles

### E

**EA** : Entreprise adaptée

**EBEP** : Enfant à besoins éducatifs particuliers

**EHPAD** : Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

**EMAS/EMASco** : Équipe mobile d'appui à la scolarité

**EMAH** : Équipe d'appui mobile à l'hôpital

**E2MRP** : Équipe multiservices et mobile de réadaptation psychosociale

**ESAT** : Établissement et service d'aide par le travail

**ESMS** : Établissements et services médico-sociaux ou Établissements sociaux et médico-sociaux

**ESS** : Économie sociale et solidaire

**ESSMS** : Établissements et services sociaux et médico-sociaux

### F

**FAM** : Foyer d'accueil médicalisé

**FH/FHTH** : Foyers d'hébergement de travailleurs handicapés

**FO/FDV** : foyers de vie, dispositifs médico-sociaux de lieux de vie

### G

**GEM** : Groupe d'entraide mutuelle

**GPA** : Groupe pluri-associatif

### H

**HAS** : Haute Autorité de Santé

**HCFEA** : Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge

### I

**IDA** : Institut pour déficients auditifs

**IES** : Institut d'éducation sensorielle

**IME** : Institut médicoéducatif

**IRTS** : Institut régional du travail social

**ITEP** : Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique

### J

**JPA** : Jeunesse au plein air

### L

**LAEP** : Lieux d'accueil enfants parents

### M

**MAS** : Maison d'accueil spécialisée

**MARPA** : Maisons d'accueil et de résidence pour les personnes âgées

**MDA** : Maison des adolescents

**MECS** : Maison d'enfants à caractère social

**MENJS** : ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports

**MNA** : Mineur non accompagné

### O

**ODPE** : Observatoire départemental de la protection de l'enfance

### P

**PARH** : Pôle d'appui ressources handicap

**PAS** : Pôle d'appui à la scolarité

**PCPE** : Pôle de compétences et de prestations externalisées

**PCO** : Plateforme de coordination et d'orientation

**PESP** : Politiques éducatives et sociales de proximité

**PEVLCS** : Politiques éducatives, vacances, loisirs, culture et sport

**PJJ** : Protection judiciaire de la jeunesse

**PREO** : Passerelle pour le retour dans l'établissement d'origine

**PRH** : Pôle ressources handicap

**PSM2S** : Politiques sociales, médico-sociales et de santé

### Q

**QPV** : Quartier politique de la ville

### R

**RAM** : Relais d'assistant(e)s maternel(le)s

**RSO** : Responsabilité sociale des organisations

### S

**SAFEP** : Service d'accompagnement familial et d'éducation précoce

**SAJ** : Service d'accueil de jour

**SAMNA** : Service d'accueil de mineur non accompagné

**SAMELY** : Service d'accompagnement des mères lycéennes

**SAPADHE** : Service d'accompagnement pédagogique à domicile, à l'hôpital ou à l'école

**SAVS** : Service d'accompagnement à la vie sociale

**SCI** : Société civile immobilière

**SESSAD** : Service d'éducation spéciale et de soins à domicile

**SMS** : Secteur médico-social

**SNU** : Service national universel

### T

**TSA** : Troubles du spectre autistique

**TND** : Troubles du neuro développement

### U

**UEE** : Unité d'Enseignement Externalisée

**UEEA** : Unité d'Enseignement en Élémentaire Autisme

**UDAF** : Union départementale des associations familiales

**UNAT** : Union nationale des associations de tourisme et de plein air

**UNHAJ** : Union nationale pour l'habitat des jeunes

**UNIOOSS** : Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux

### V

**VEFA** : vente en état futur d'achèvement



FÉDÉRATION GÉNÉRALE DES PEP  
5-7, rue Georges Enesco – 94026 Créteil Cedex  
Tél. : 01 41 78 92 60 · Email : [accueil@lespep.org](mailto:accueil@lespep.org)

[www.lespep.org](http://www.lespep.org)